

MÉMENTO de la NIÈVRE



édition 2020

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

*Ce mémento est un document d'information et n'a aucune portée réglementaire.
La direction départementale des territoires décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions.*

Avant-propos

"La connaissance est le début de l'action : l'action, l'accomplissement de la connaissance"

Wang YangMing

J'ai le plaisir de mettre à votre disposition la 3^{ème} édition du mémento de la Nièvre.

En parcourant ce document, vous trouverez un portrait du département au travers de chiffres clés et cartographies relatifs aux différentes thématiques traitées par la direction départementale des territoires.

Ce portrait vous aidera, je l'espère, à apprécier l'évolution de nos territoires et à impulser des dynamiques locales.

Vous retrouverez ce mémento en version numérique et bien d'autres éléments de connaissance sur le site <http://www.nievre.gouv.fr> dans l'onglet publications au travers des rubriques la "Nièvre en cartes" et la "Nièvre en études".

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nicolas HARDOUIN

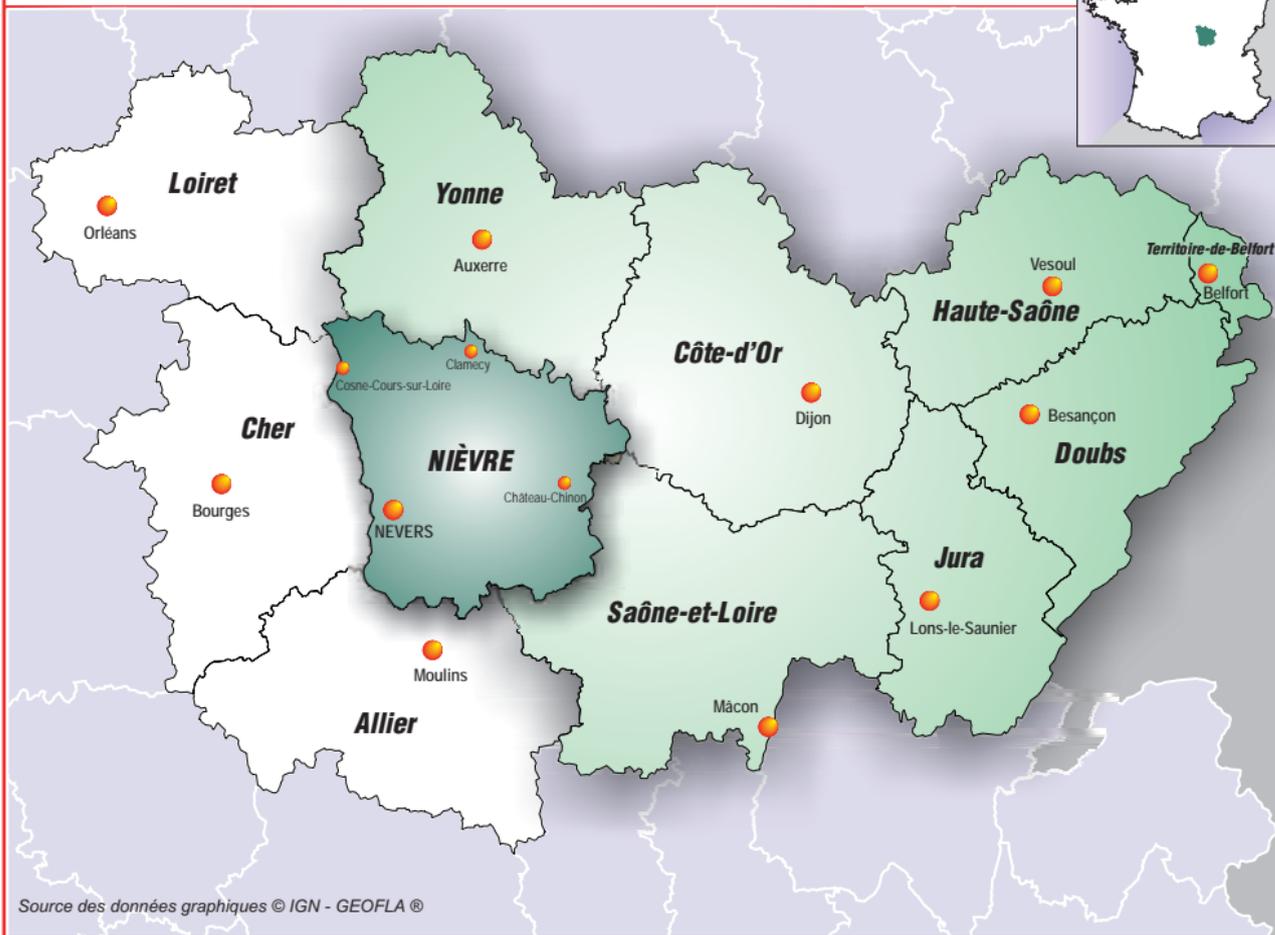
Directeur départemental des territoires de la Nièvre

S o m m a i r e

■ <i>Territoire</i>	5
■ <i>Eau</i>	22
■ <i>Biodiversité</i>	30
■ <i>Forêt</i>	33
■ <i>Chasse</i>	36
■ <i>Énergie</i>	38
■ <i>Aménagement du territoire</i>	42
■ <i>Prévention des risques</i>	45
■ <i>Développement rural</i>	50
■ <i>Agriculture</i>	54
■ <i>Habitat</i>	66
■ <i>Sécurité - Éducation routière</i>	76
■ <i>Glossaire</i>	78

LA NIÈVRE DANS LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

5



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

TERRITOIRE



COMMUNES

Nombre de communes :
309

Superficie totale ⁽¹⁾ :
687 284 ha

14,3 % de la superficie totale de
la région Bourgogne-Franche-
Comté

Population municipale ⁽²⁾ :
207 182 habitants

7,4 % de la population de la
région Bourgogne - Franche-
Comté

Sources ⁽¹⁾ Agreste-SAA 2018
⁽²⁾ INSEE 2017

RELIEF

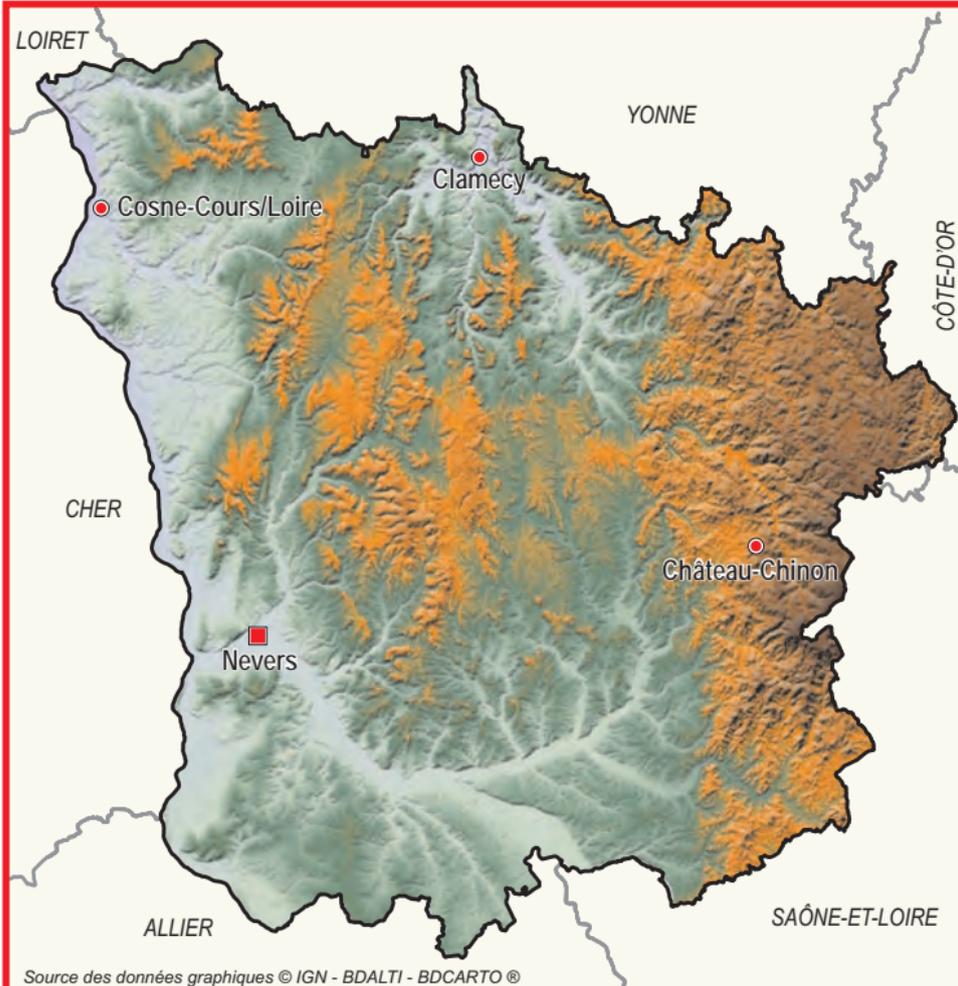
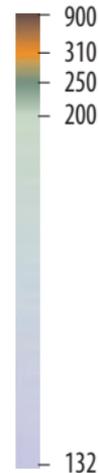
Point culminant : 857 m

Point le plus bas : 132 m

Altitude :

- Nevers : 201 m
- Cosne-Cours-sur-Loire : 150 m
- Clamecy : 150 m
- Château-Chinon : 534 m

Altitude (m)





OCCUPATION DU SOL

Observation 2018

Les données sont issues de l'inventaire biophysique réalisé à partir de l'interprétation des données satellitaires du programme européen COPERNICUS.

Corine Land Cover permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimum de 25 hectares

- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eaux

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Situation au 1^{er} janvier 2020

Réseau routier principal et
réseau ferré

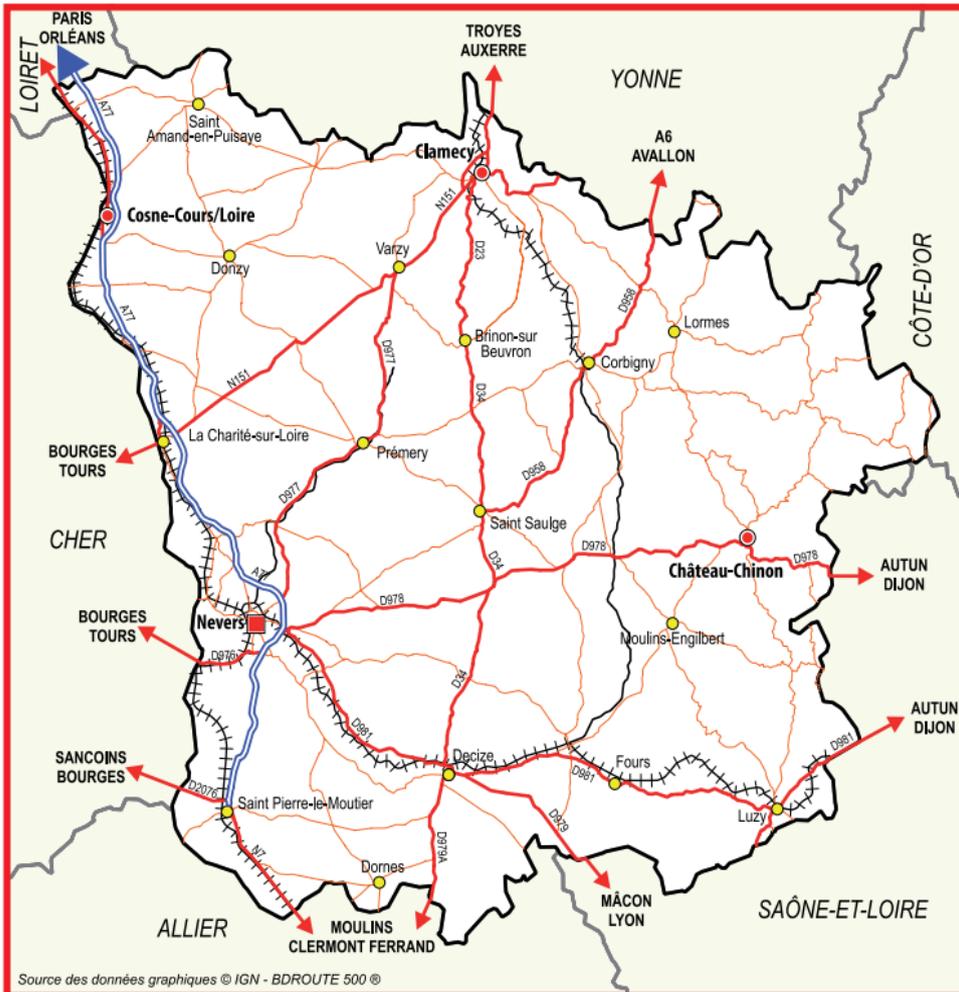
Les liaisons autoroutières et principales ont pour fonction d'assurer les liaisons à fort trafic entre les agglomérations importantes. Les liaisons régionales sont des itinéraires secondaires permettant de densifier le réseau principal.

Réseau routier

-  Liaison autoroutière
-  Liaison principale
-  Liaison régionale

Réseau ferré

-  Fret et voyageurs
-  Fret uniquement
-  Ville





EPCI ET ARRONDISSEMENTS

Situation au 1^{er} janvier 2020

Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et arrondissements

- 4 arrondissements :
 - Préfecture : Nevers
 - Sous-préfectures :
 - Cosne-Cours-sur-Loire
 - Château-Chinon
 - Clamecy
- 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont :
 - 1 communauté d'agglomération (CA)
 - 10 communautés de communes (CC) nivernaises
 - 1 communauté de communes (CC) icaunaise (89)
 - 1 communauté de communes (CC) bourbonnaise (03)

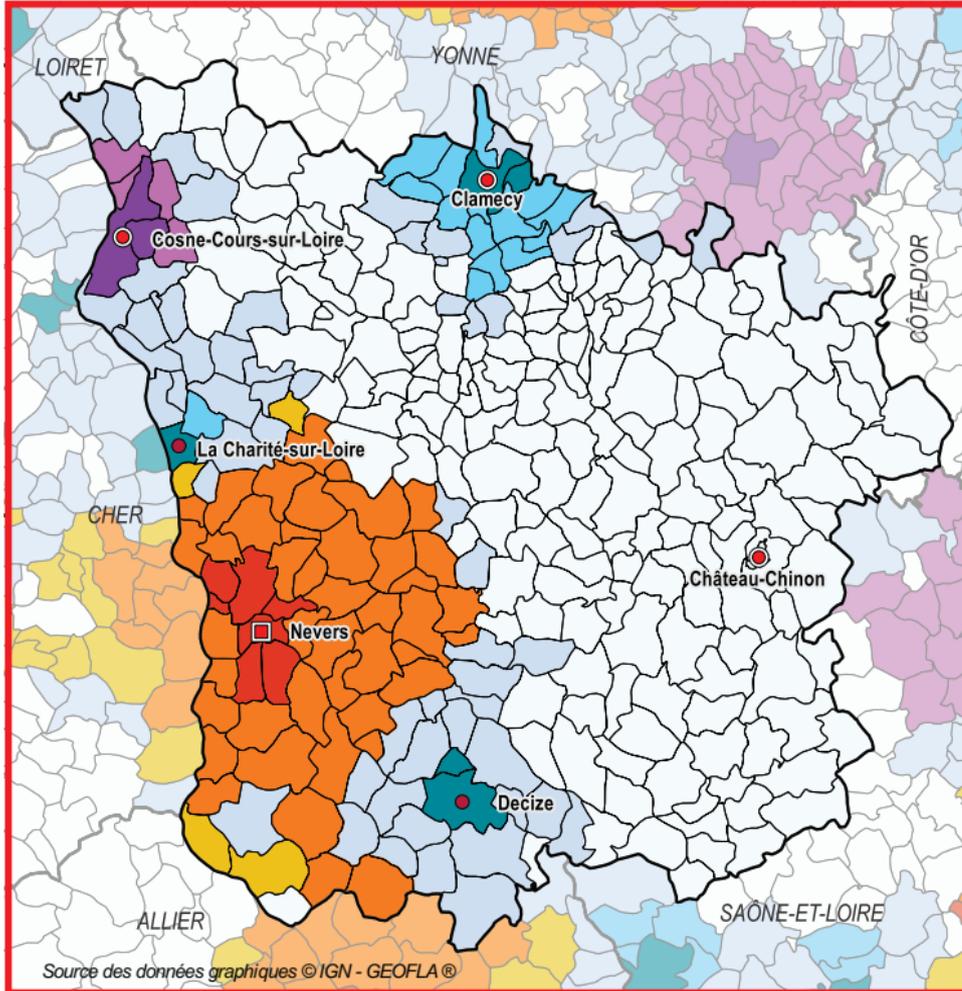
CANTONS ET PETR

Situation au 1^{er} janvier 2020

Cantons et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)



- 309 communes
- 17 cantons
- 2 Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)



ZONAGE EN AIRES URBAINES

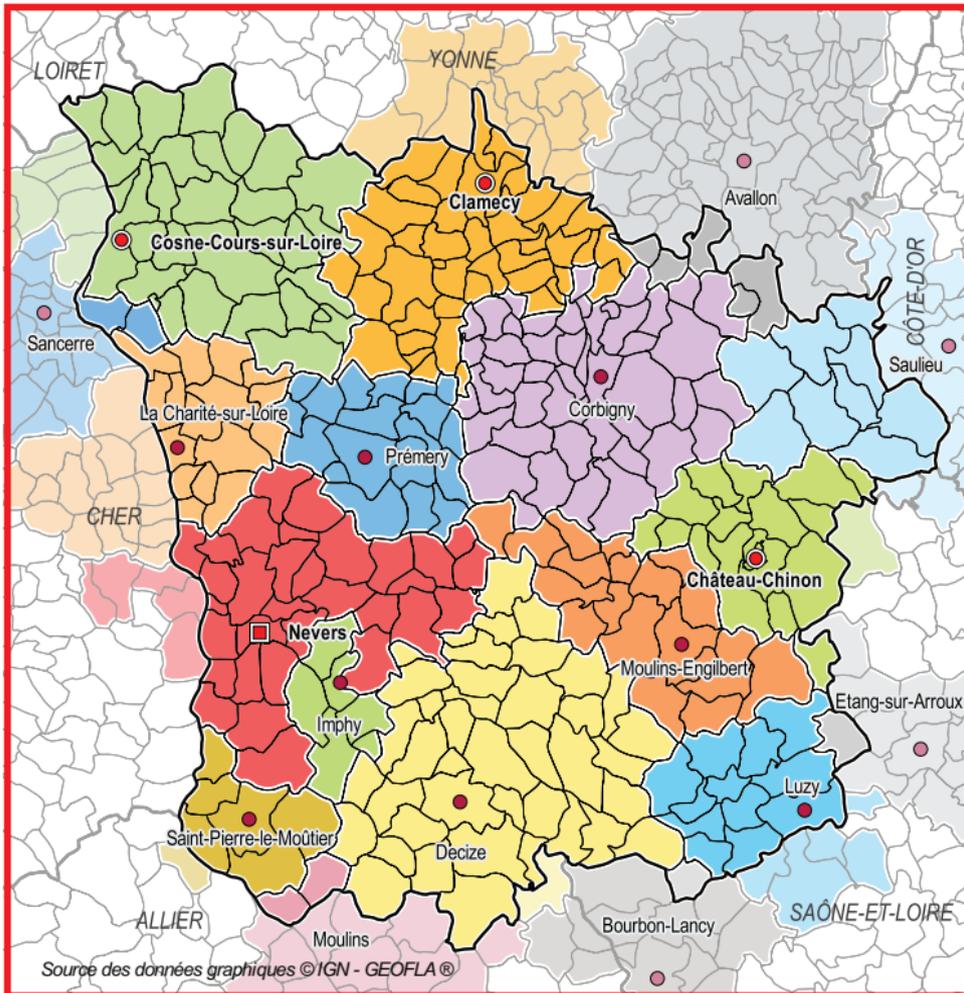
Une aire urbaine est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne de communes (périurbaine) dont 40 % de la population résidente ou plus travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci.

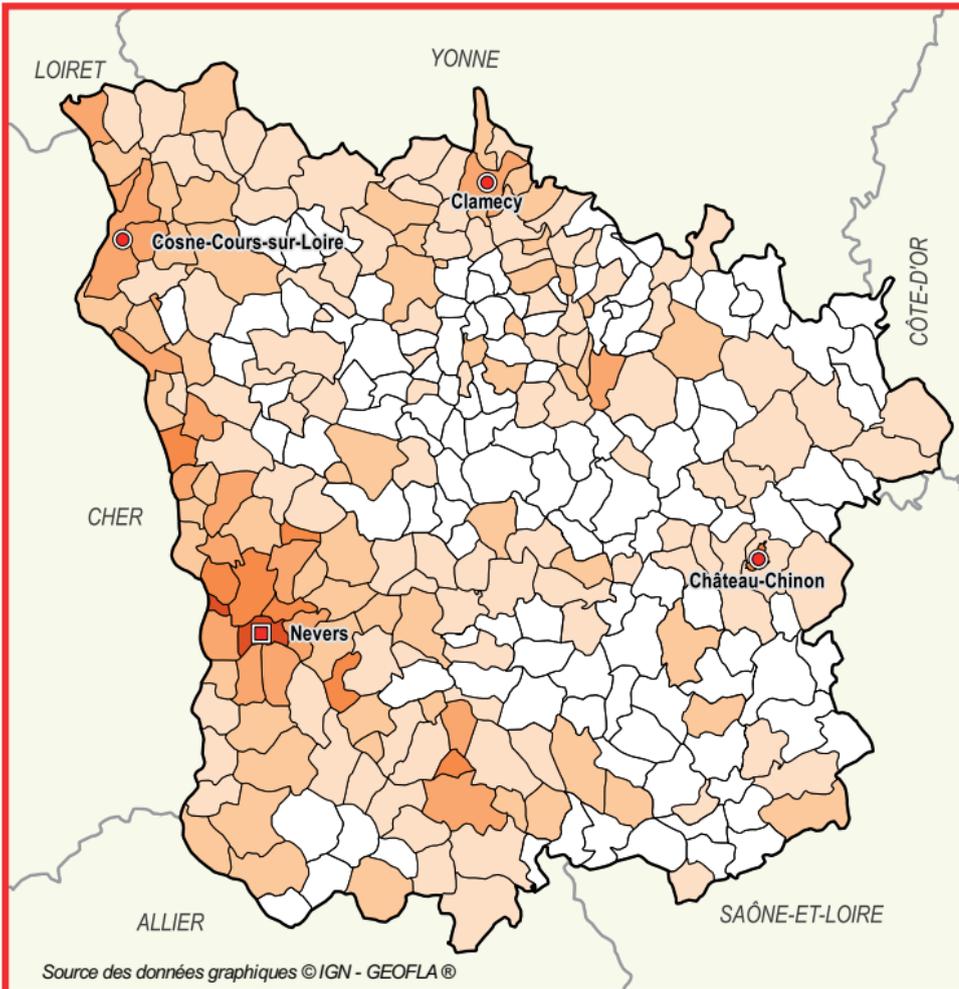
- Grand pôle urbain : plus de 10 000 emplois.
- Moyen pôle : de 5 000 à 10 000 emplois.
- Petit pôle : de 1 500 à 5 000 emplois.

- Grands pôles
- Cour. des grands pôles
- Pôles moyens
- Cour. des pôles moyens
- Petits pôles
- Cour. des petits pôles
- Com. multipolarisées des grandes aires urbaines
- Autres com. multipolarisées
- Com. isolées hors influence des pôles

BASSINS DE VIE

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerce, santé...)





DÉMOGRAPHIE

Au 1^{er} janvier 2017

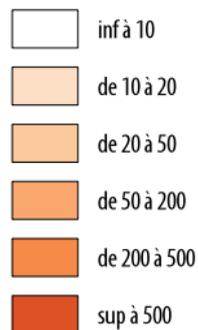
Densité moyenne en hab/km² :

France métropolitaine : 118,2
 Bourgogne Franche-Comté : 58,8
 Nièvre : 30,4

Valeurs extrêmes :

Thaix : 2,5 hab/km²
 Nevers : 1903,6 hab/km²

Densité de population en 2017 (hab/km²)



Données INSEE issues du RP

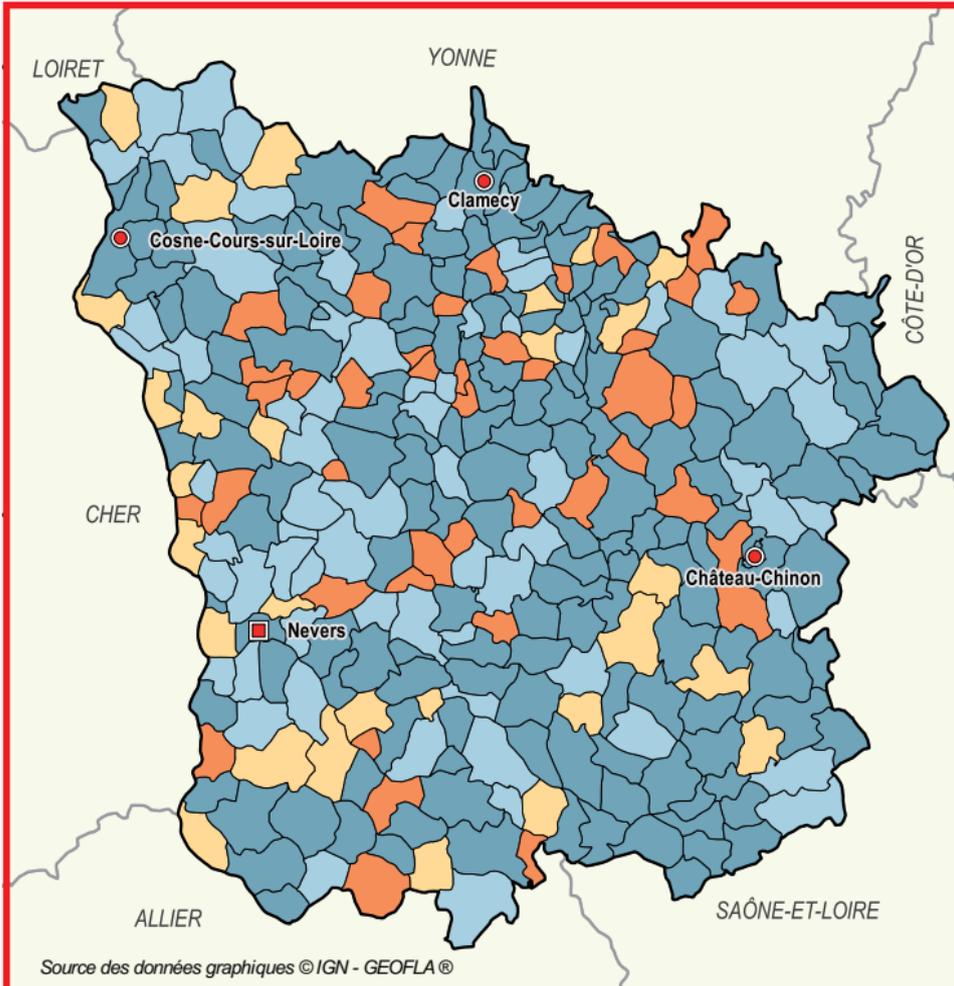
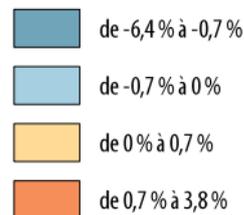
POPULATION (VARIATION ANNUELLE)

Au 1^{er} janvier 2017

Le taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017.

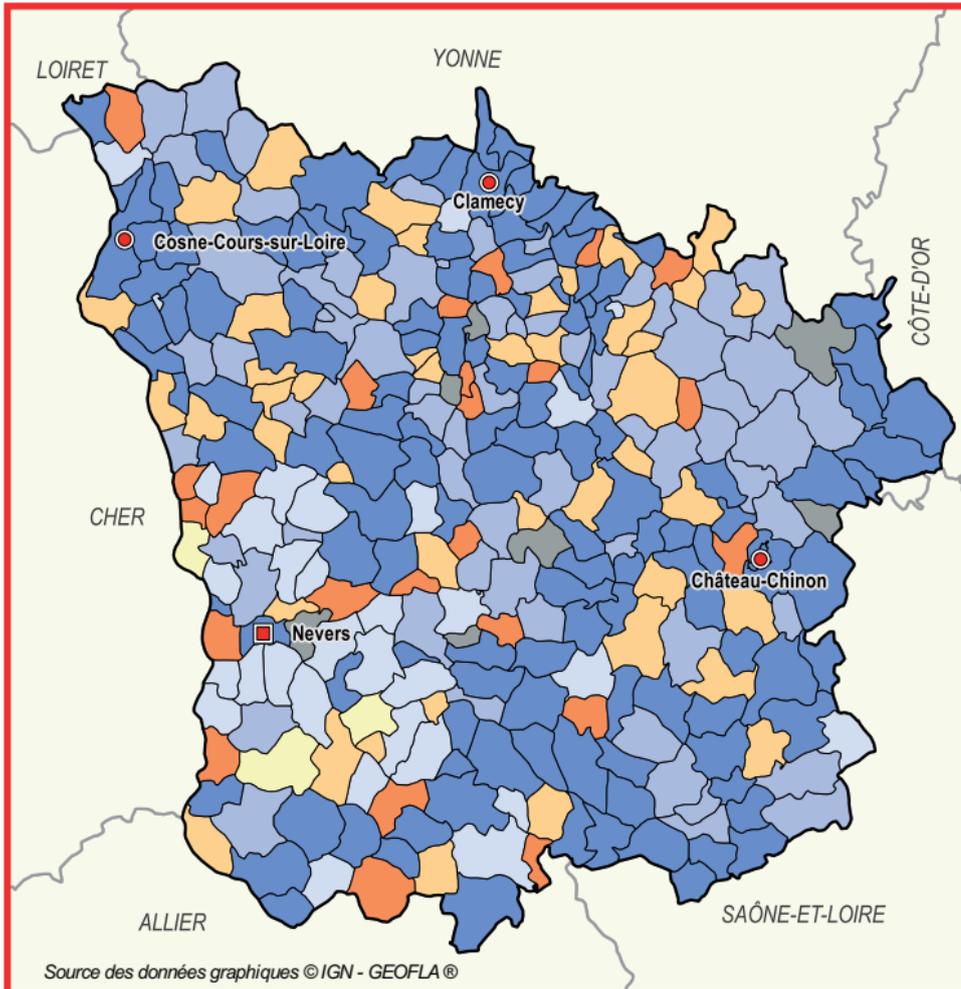
France métropolitaine : + 0,40 %
Bourgogne Franche-Comté : - 0,04 %
Nièvre : - 0,90 %

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2012 et 2017



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ©

Données INSEE issues des RP 2012 et 2017



POPULATION

(TYPOLOGIES DE VARIATION)

La variation de la population sur un territoire donné est composée :

- du solde naturel :
différence entre les naissances et les décès
- du solde migratoire :
différence entre les arrivées et les départs

Typologie des communes
liée aux soldes (2012-2017)

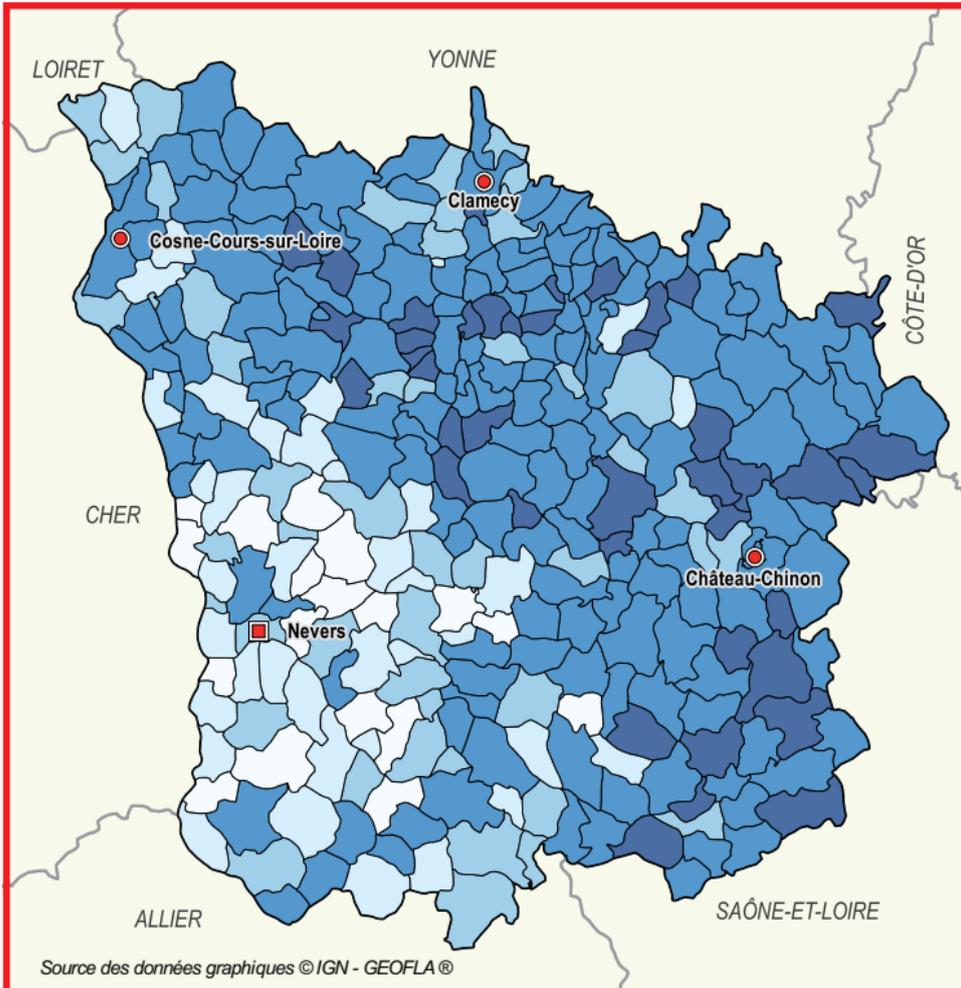
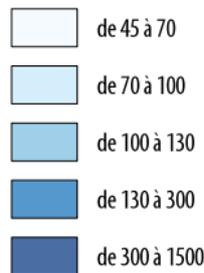
- Croissance s.nat+ / s.mig+
- Croissance s.nat- / s.mig+
- Croissance s.nat+ / s.mig-
- Stable
- Décroissance s.nat+ / s.mig-
- Décroissance s.nat- / s.mig+
- Décroissance s.nat- / s.mig-

INDICE DE VIEILLISSEMENT

L'indice de vieillissement est le rapport des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus il est élevé, plus la population compte de 65 ans et plus. Un indice situé autour de 100 indique une part égale entre ces deux tranches d'âge.

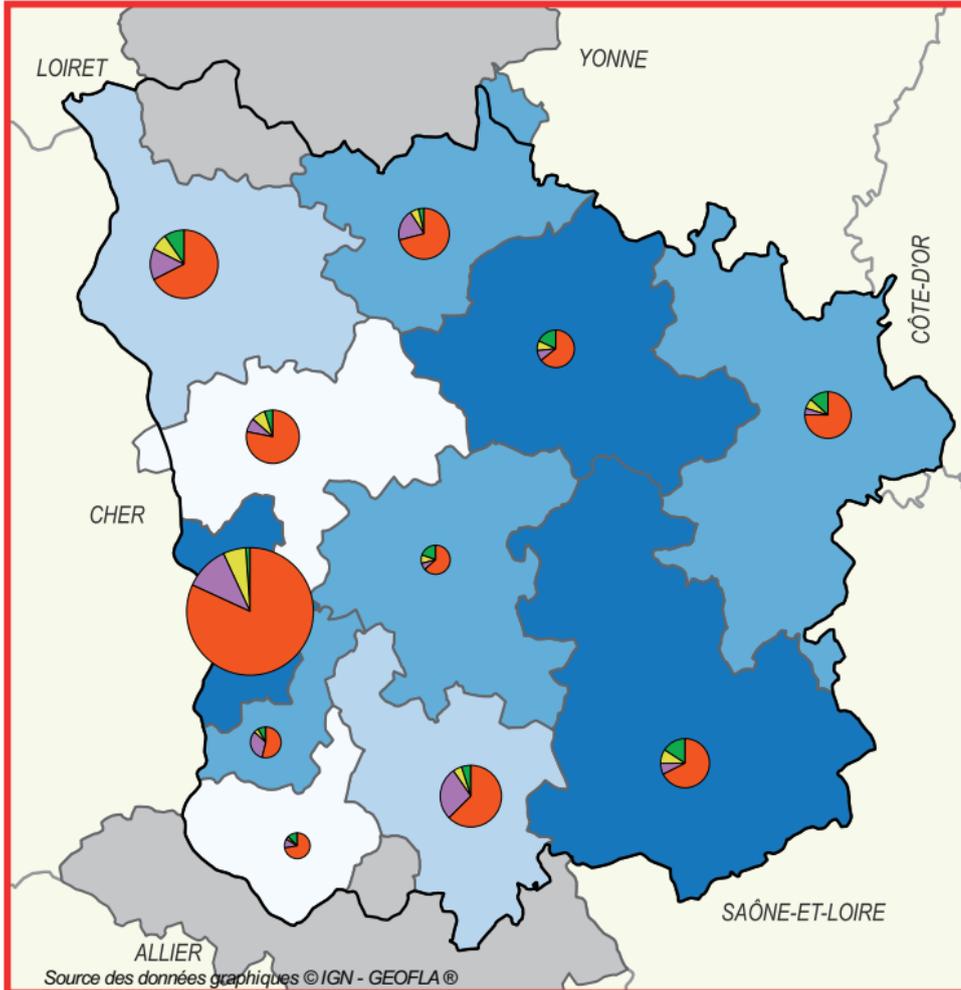
France métropolitaine : 78
Bourgogne Franche-Comté : 94
Nièvre : 142

Indice de vieillissement 2016



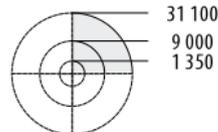
Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ©

Données INSEE issues du RP 2016



EMPLOIS

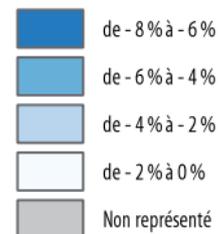
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2016



Secteur d'activité



Evolution de l'emploi entre 2011 et 2016



EMPLOIS

Répartition des emplois par secteurs d'activités dans la Nièvre

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	en nombre	part	variation (2011-2016)	part	variation (2011-2016)	part	variation (2011-2016)
Agriculture	4 629	6,1 %	- 7,6 %	4,3 %	- 3,4 %	2,7 %	- 6,2 %
Industrie	10 210	13,6 %	- 9,1 %	16,6 %	- 10,0 %	12,3 %	- 6,8 %
Construction	4 932	6,5 %	- 13,5 %	6,3 %	- 11,3 %	6,5 %	- 6,7 %
Tertiaire marchand	28 077	37,3 %	- 7,3 %	39,0 %	- 1,1 %	46,5 %	+ 1,2 %
Tertiaire non marchand	27 455	36,5 %	- 1,8 %	33,8 %	+ 0,9 %	32,0 %	+ 3,3 %
Total	75 303	100 %	- 6,1 %	100 %	- 2,8 %	100 %	+ 0,0 %

Source : INSEE - RP 2016 exploitations complémentaires lieu de travail

Taux de chômage (en %)

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
2016	13,9	12,8	13,6
2011	12,9	11,6	12,3

Source : INSEE - RP 2016 exploitations principales

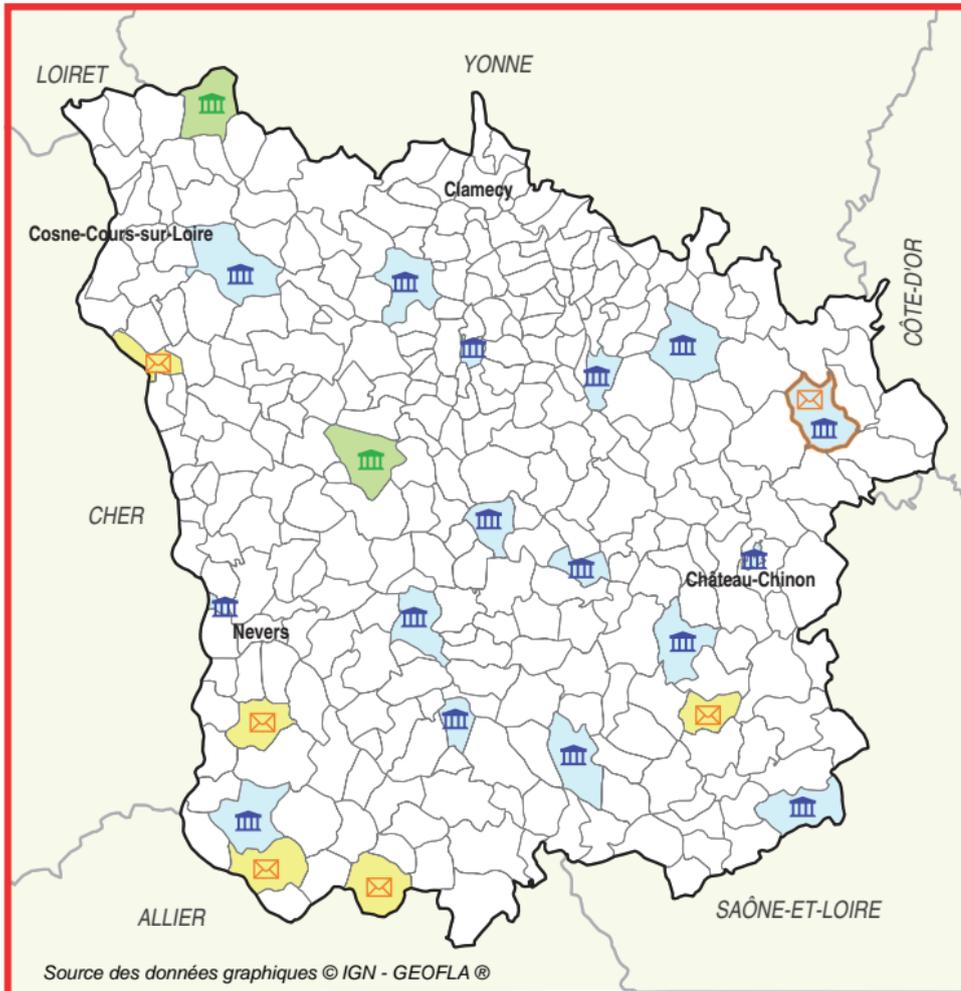
Médiane du revenu disponible par UC 2016

Nièvre : 19 542 €	
Région BFC : 20 579 €	France : 20 809 €

Source INSEE- DGFIP - Cnaf - Cnav - Cmsa FiloSoFi

Unité de Consommation (UC) : Système de pondération mis en place par l'INSEE permettant de comparer des niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes.

Région BFC : Région Bourgogne-Franche-Comté



SERVICES AU PUBLIC

Situation au 1^{er} janvier 2020

Les Maisons de Services au Public (MSAP) délivrent une offre de proximité aux usagers dans leurs démarches administratives courantes. Les services qu'elles délivrent sont de niveaux différents. Pour être labellisées "France Service", elles doivent fournir un panel de services minimum (CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, la Poste...).

Dans la Nièvre, 16 structures ont été labellisées.

Commune accueillant une :

-  Structure labellisée "France Service"
-  MSAP
-  MSAP dans un bureau de poste
-  Structure labellisée "France Service" et MSAP dans un bureau de poste

Source : Préfecture de la Nièvre

UNITÉS PAYSAGÈRES

L'unité paysagère est une portion de l'espace homogène sur le plan de la topographie, de l'occupation humaine et de la couverture végétale.

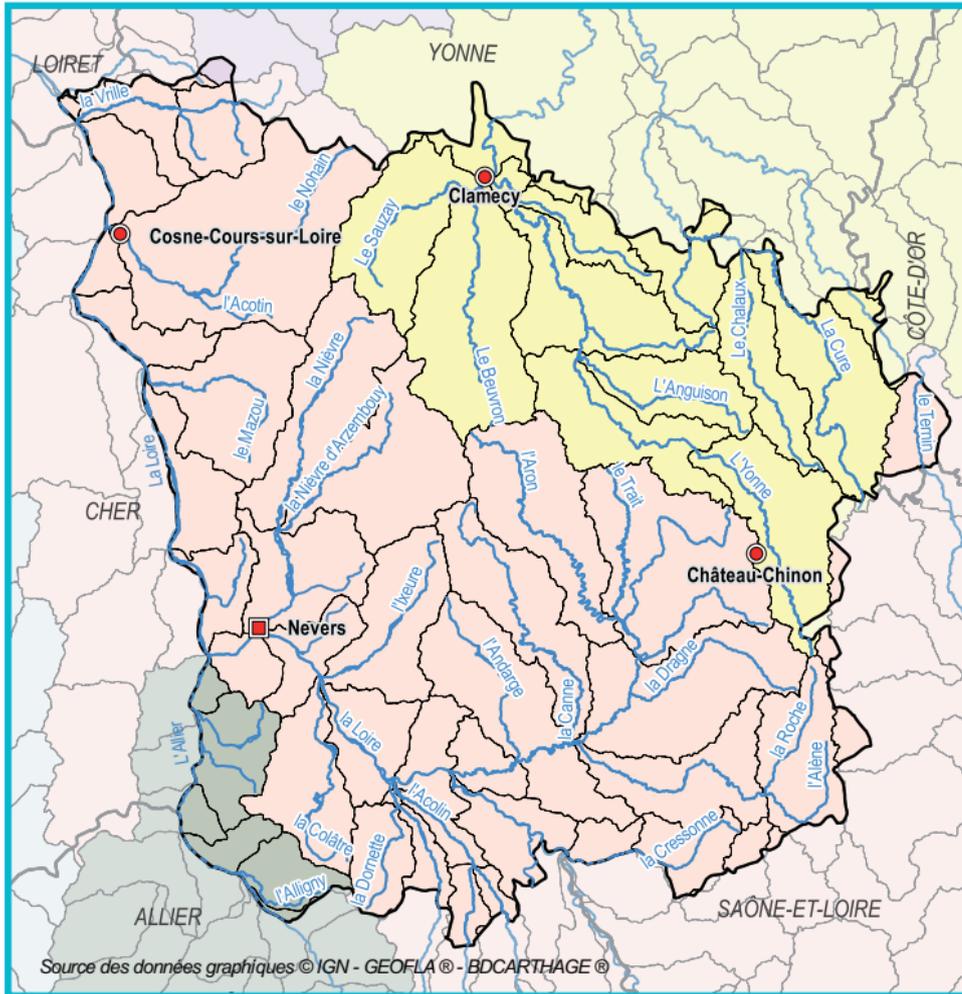


Grands types de paysages

- Bocages
- Clairières et forêts
- Vallées
- Montagne morvandelle
- Paysages ouverts

Sources des données graphiques © IGN - BDCARTO ® Atlas des paysages de la Nièvre

Source : Atlas des paysages de la Nièvre 2011



BASSINS VERSANTS ET COURS D'EAU

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux. Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief. Le grand bassin versant d'un fleuve est composé par l'assemblage des bassins versants de ses affluents.

— Cours d'eau principaux

Grands bassins versants

La Loire

La Seine

L'Allier

L'Yonne

— Bassins versants

COURS D'EAU EN LISTES 1 ET 2

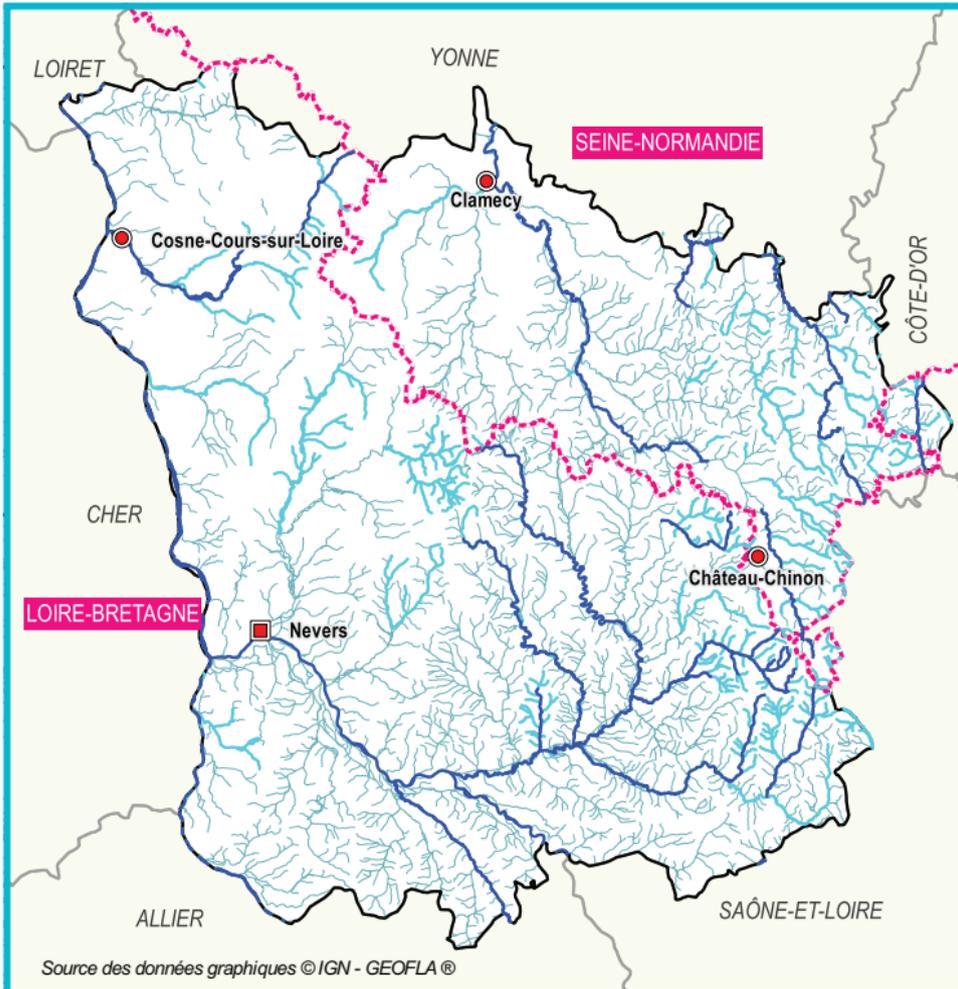
Situation au 1^{er} janvier 2020

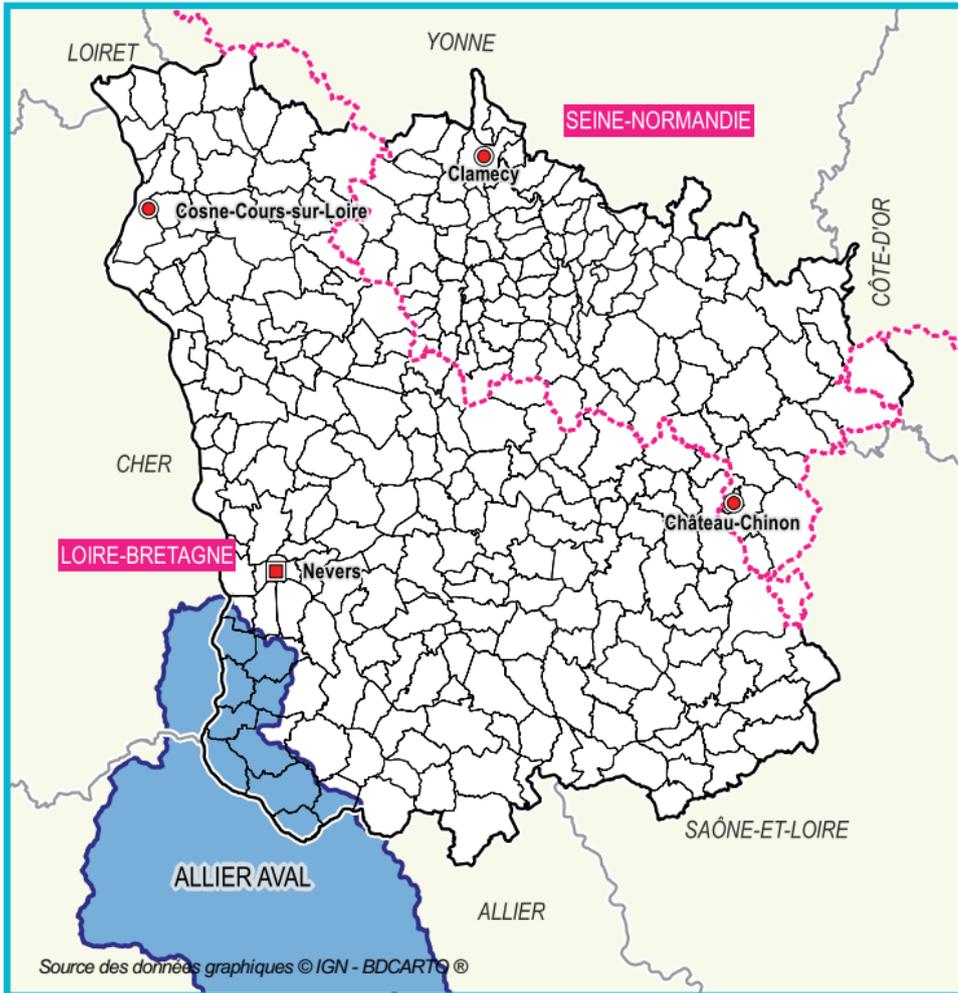
L'article L.214-17 du code de l'environnement introduit les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE :

- La liste 1 a pour objet de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques,
- La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique.

- Cours d'eau en liste 1
- Cours d'eau en liste 2
- Cours d'eau
- - - Limite de bassin

Sources : Arrêtés portant sur les listes 1 et 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement des bassins Loire Bretagne et Seine-Normandie du 22 décembre 2017





SDAGE (SAGE)

Situation au 1^{er} janvier 2020

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est le cadre de référence des SAGES et est approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin :

- du 18/11/2015 pour le bassin Loire Bretagne,
- du 20/12/2015 pour le bassin Seine-Normandie.

- SAGE approuvé
- Limite de bassin

SDAGE (ÉTAT ÉCOLOGIQUE)

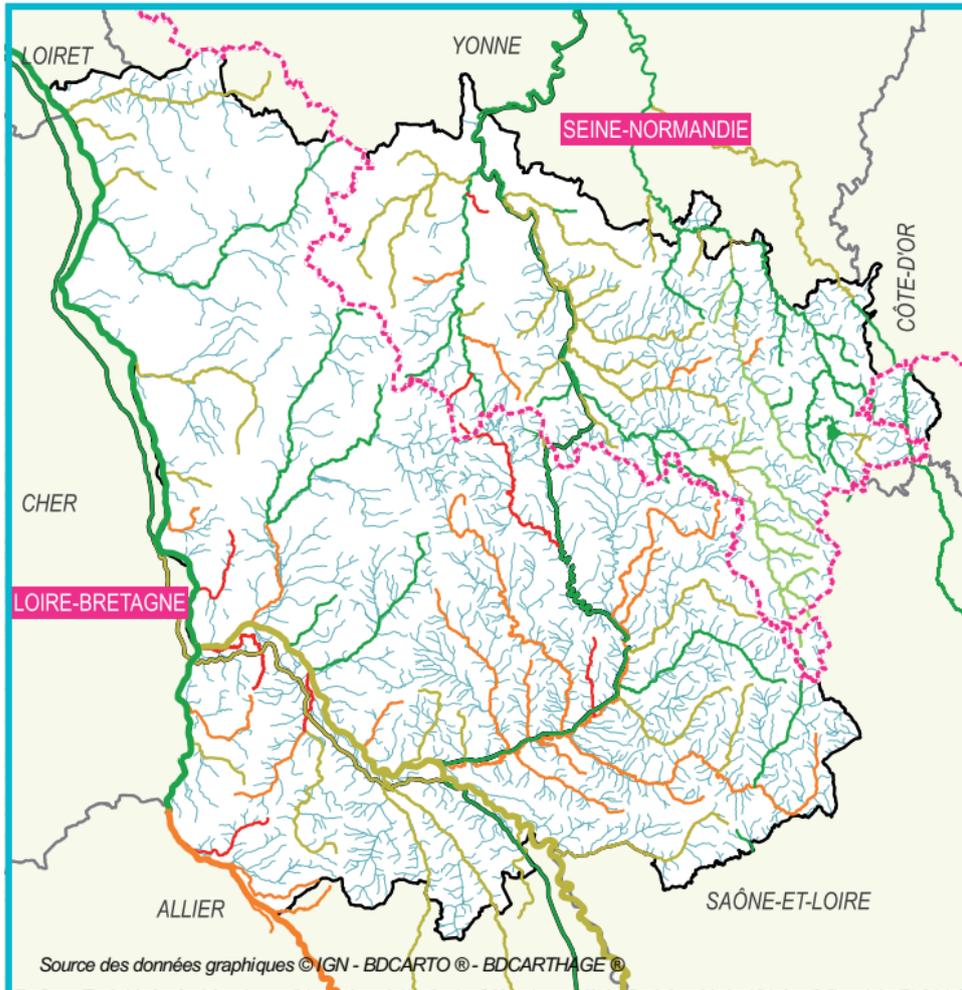
La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte différents paramètres (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface ou d'eaux souterraines.

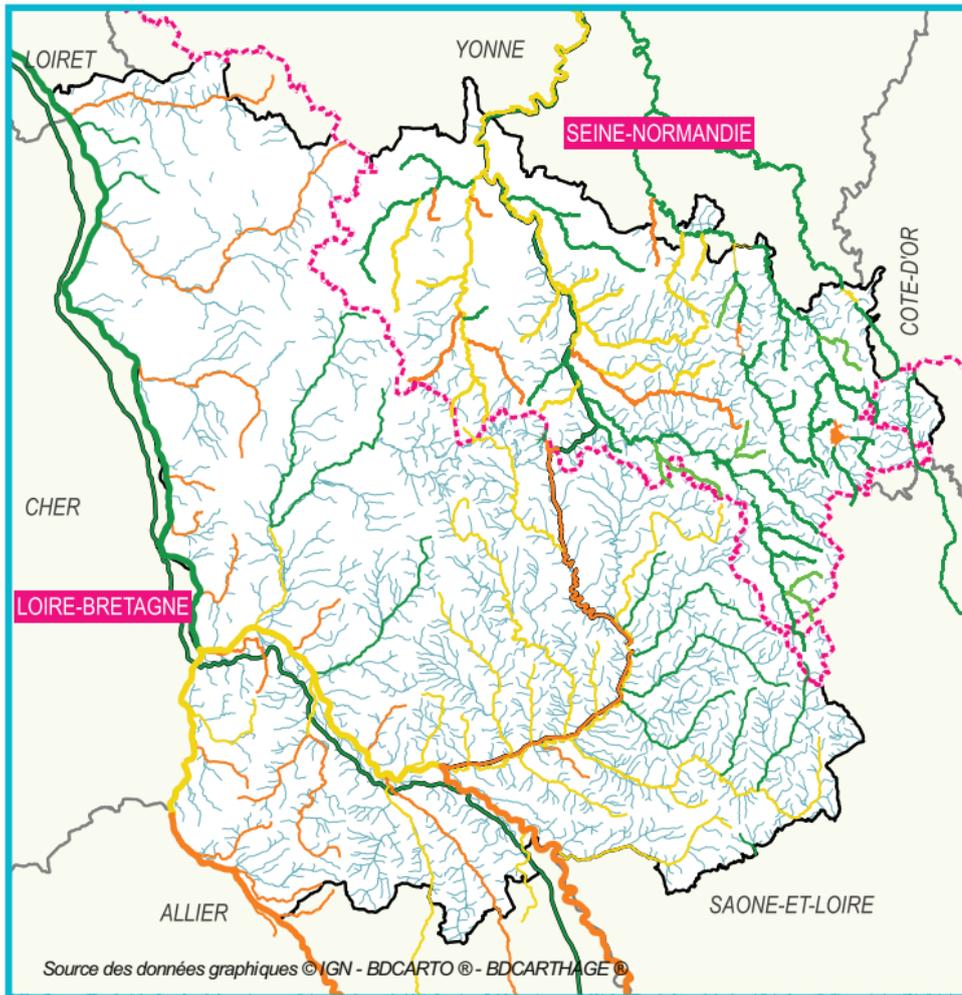
L'état d'une masse d'eau de surface est défini par son état chimique et écologique.

Etat écologique des masses d'eaux superficielles

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Canaux
- - - Limite de bassin

Données issues des SDAGEs des Bassins Loire Bretagne et Seine Normandie (Etat des lieux DCE 2019)





Source des données graphiques © IGN - BDCARTO® - BDCARTHAGE®

SDAGE (OBJECTIFS)

Dans le respect de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (tronçons de cours d'eau, plan d'eau...) sont définis.

Objectifs d'état écologique
des masses d'eaux superficielles

- Très bon état 2015
- Bon potentiel / Bon état 2015
- Bon potentiel / Bon état 2021
- Bon potentiel / Bon état 2027
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire
Bretagne et Seine Normandie pour la période
2016-2021

CONTRATS TERRITORIAUX

Situation au 1^{er} janvier 2020

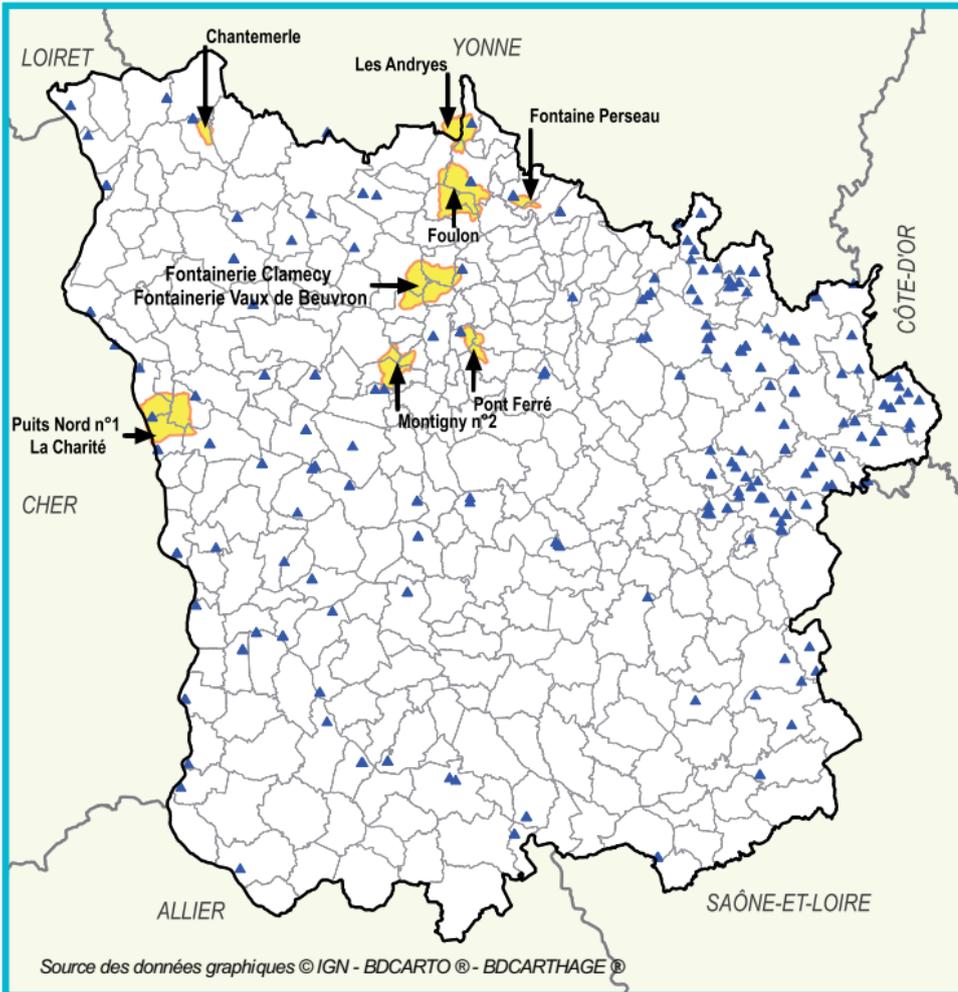
Le contrat territorial est un outil financier proposé par les Agences de l'eau dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la DCE et peut concerner une ou plusieurs thématiques. Son échelle d'intervention concerne le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.

Structures porteuses

-  C.C Coeur de Loire
-  Syndicat mixte Yonne Beuvron
-  C.C Les Bertranges
-  PNR Morvan
-  Etablissement public Loire



Source : DDT 58



CAPTAGES D'EAU

Situation au 1^{er} janvier 2020

Liste des captages prioritaires "Grenelle"

Nom	Commune
Montigny n°2	Giry
Puit nord n°1 de la Charité/Loire	Mesves sur Loire
Les Andryes	Surgy
Fontainerie Clamecy et Fontainerie Vaux de Beuvron	Beuvron
Foulon	Clamecy
Chantemerle	Bitry
Fontaine Perseau	Domécq
Pont Ferré	Brinon sur Beuvron

 Aire d'alimentation de captage

 Point de prélèvement pour l'alimentation en eau potable

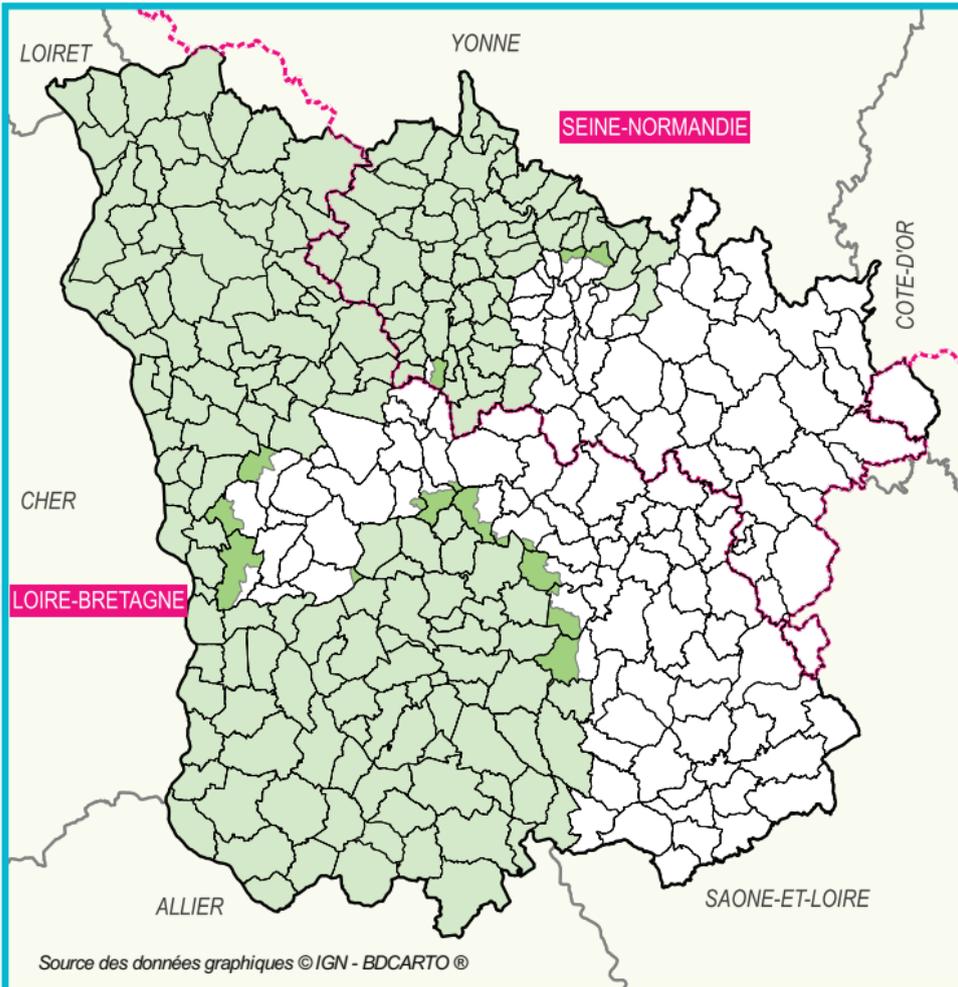
Source : Agence Régionale de Santé

Situation au 1^{er} janvier 2020

La directive 91/676/CEE demande de mettre en place une série de mesures visant à protéger les eaux des nitrates d'origine agricole au sein des zones vulnérables.

Zones vulnérables du 6^{ème} programme de la directive nitrates.

-  Délimitation communale
-  Délimitation infra communale
-  Limite de bassin



Source des données graphiques © IGN - BDCARTO ©

Sources : Arrêtés portant délimitations des zones vulnérables dans les bassins de Loire-Bretagne (02/02/2017) et de Seine-Normandie (02/07/2018)

NATURA 2000 ET SITES CLASSÉS

5 sites Natura 2000 Directive "Oiseaux "

- Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
- Val d'Allier Bourbonnais ⁽¹⁾
- Vallée de la Loire entre Iguerande et Decize ⁽¹⁾
- Vallée de la Loire entre Imphy et Decize
- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ⁽¹⁾

63 sites classés et inscrits

au titre de la "loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque"

24 sites classés

39 sites inscrits

10 sites Natura 2000 Directive "Habitats Faune et Flore "

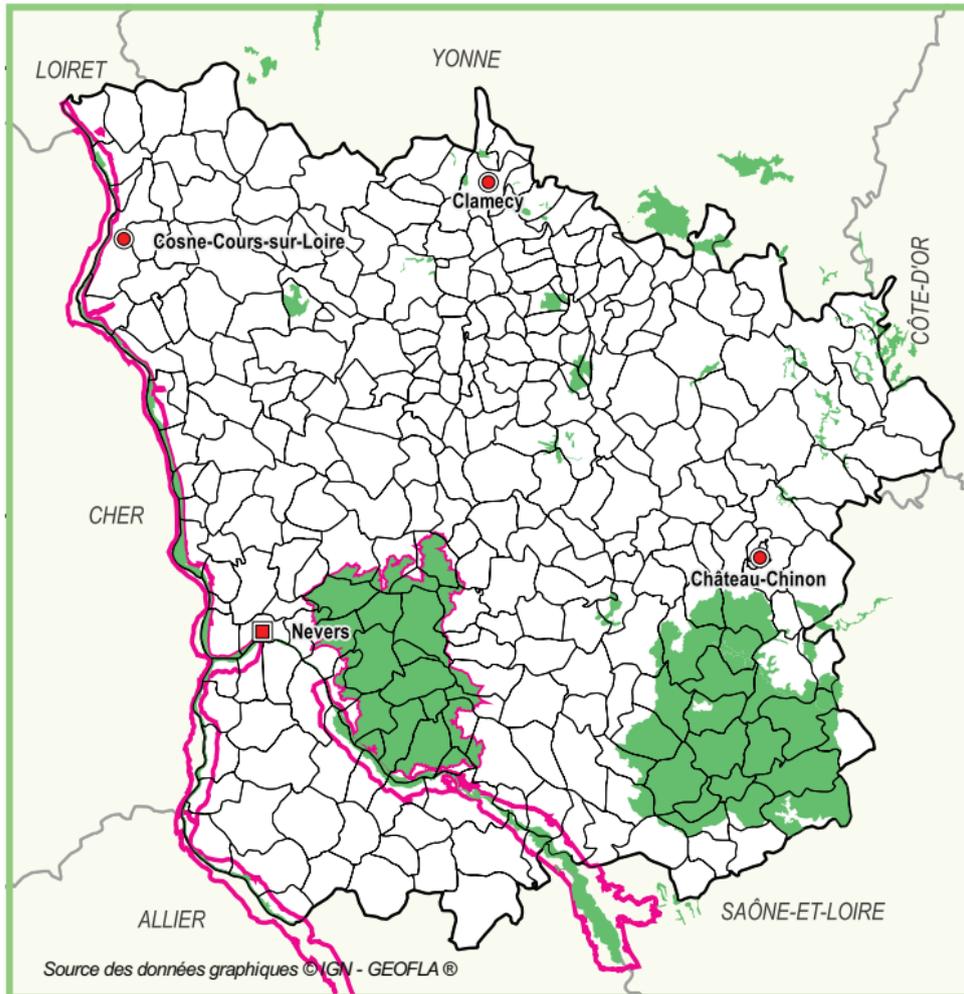
- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ⁽¹⁾
- Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan
- Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
- Bords de Loire entre Iguerande et Decize ⁽¹⁾
- Cavités à chauves-souris en Bourgogne ⁽¹⁾
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ⁽¹⁾
- Complexe des étangs du Bazois
- Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan ⁽¹⁾
- Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy
- Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

⁽¹⁾ Emprise sur des départements limitrophes

NATURA 2000

Situation au 1^{er} janvier 2020

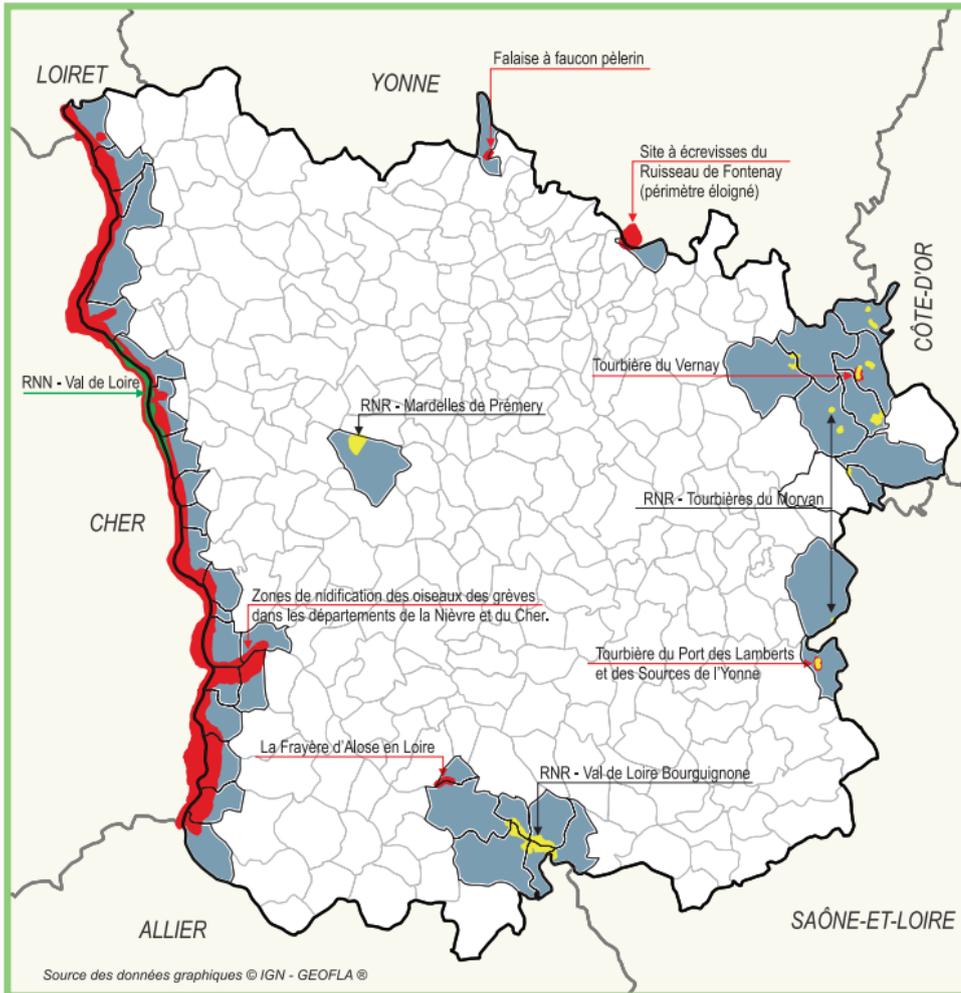
Le réseau des sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

- Directive "Oiseaux"
Zones de Protection Spéciale
- Directive "Habitats" Faune-Flore
Zones spéciales de conservation

Source : Inventaire national du patrimoine naturel



PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Situation au 1^{er} janvier 2020

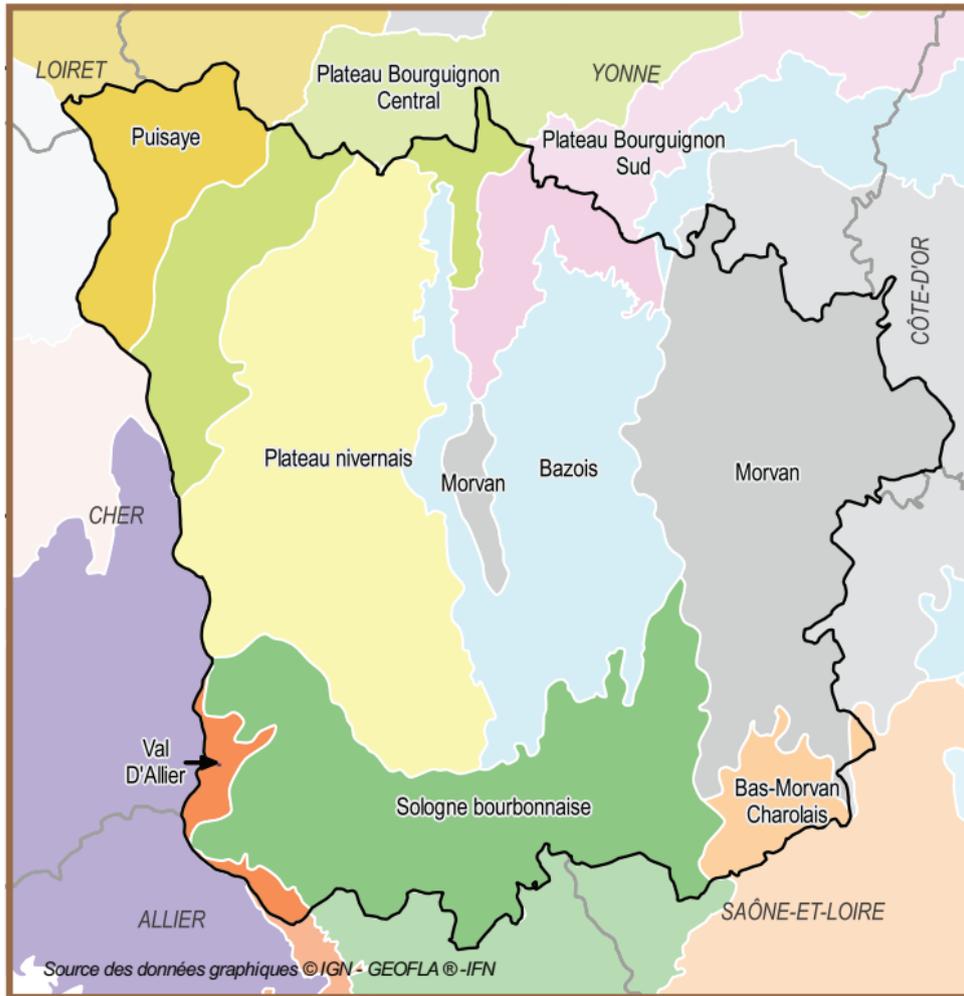
Réserves naturelles et Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

-  Réserve Naturelle Régionale RNR (3)
-  Réserve Naturelle Nationale RNN (1)
-  Arrêtés de Protection de Biotope APB (6)
-  Communes concernées

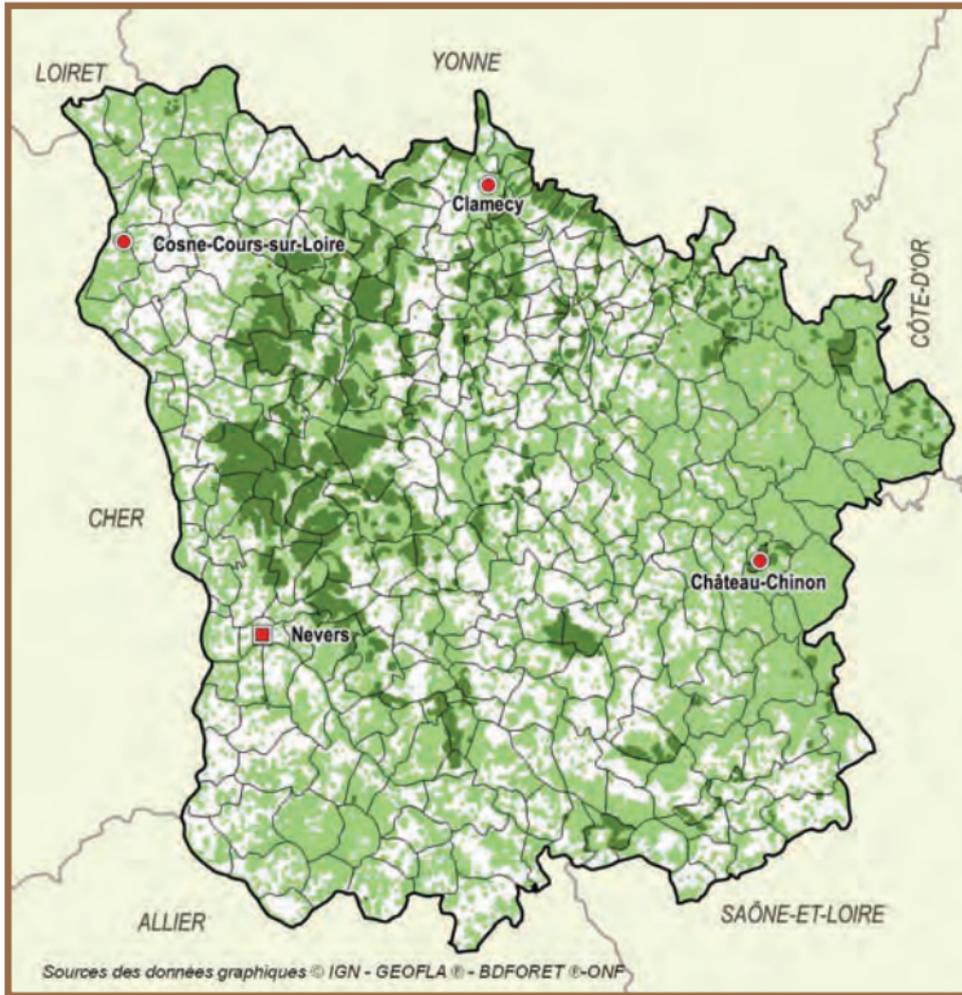
Source : Inventaire national du patrimoine naturel

RÉGIONS FORESTIÈRES

Les régions forestières ont été définies par l'inventaire forestier (IFN), afin d'identifier des zones homogènes du point de vue des types de forêts ou de paysages sur la base de conditions physiques dominantes (climat, sol, relief).



Source : Inventaire forestier national 2002



FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Situation au 5 mars 2019

Les forêts publiques sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Les forêts privées appartiennent à des propriétaires ou des groupes privés.

Part des surfaces boisées :

France métropolitaine : 31 %

Bourgogne Franche-Comté : 37 %

Nièvre : 35 %

 Forêts publiques

 Forêts privées

Sources : IGN et ONF

La surface forestière 2014

source : IGN - campagne 2005-2014

(en milliers d'hectares)	Nièvre	Région BFC	France
Surface Boisée	233	1 728	15 929
<i>dont forêt publique</i>	21 %	40 %	25 %
dont forêt de production : feuillus	176	1 237	9 884
dont forêt de production : conifères	32	210	3 069
dont forêt de production : mixte	13	181	1 737

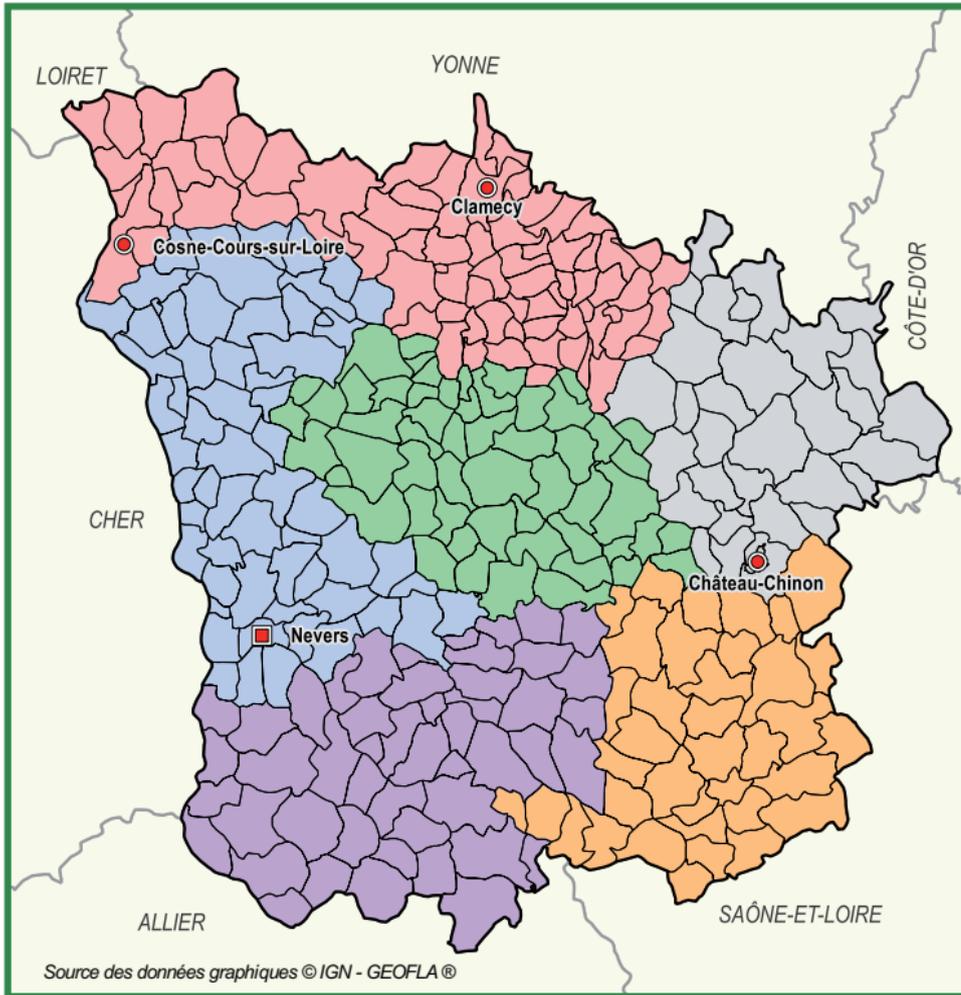
La récolte de bois 2018

source : Agreste - enquêtes exploitations forestières - 2018

m ³ rond ⁽¹⁾	Nièvre	Région BFC	France
Bois d'oeuvre	436 292	2 975 138	20 042 141
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	43 %	49 %	55 %
Bois de trituration	147 004	1 010 929	9 583 737
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	58 %	50 %	59 %
Autres bois d'industrie	16 130	91 152	755 875
Bois énergie commercialisé	173 995	827 968	8 511 831
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	43 %	50 %	51 %

⁽¹⁾ **m³ rond** : mesuré sur écorce avant transformation.

⁽²⁾ **certification PEFC** : promouvoir la gestion durable de la forêt



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Situation au 1^{er} janvier 2020

Territoire d'intervention des lieutenants de l'ouvèterie.

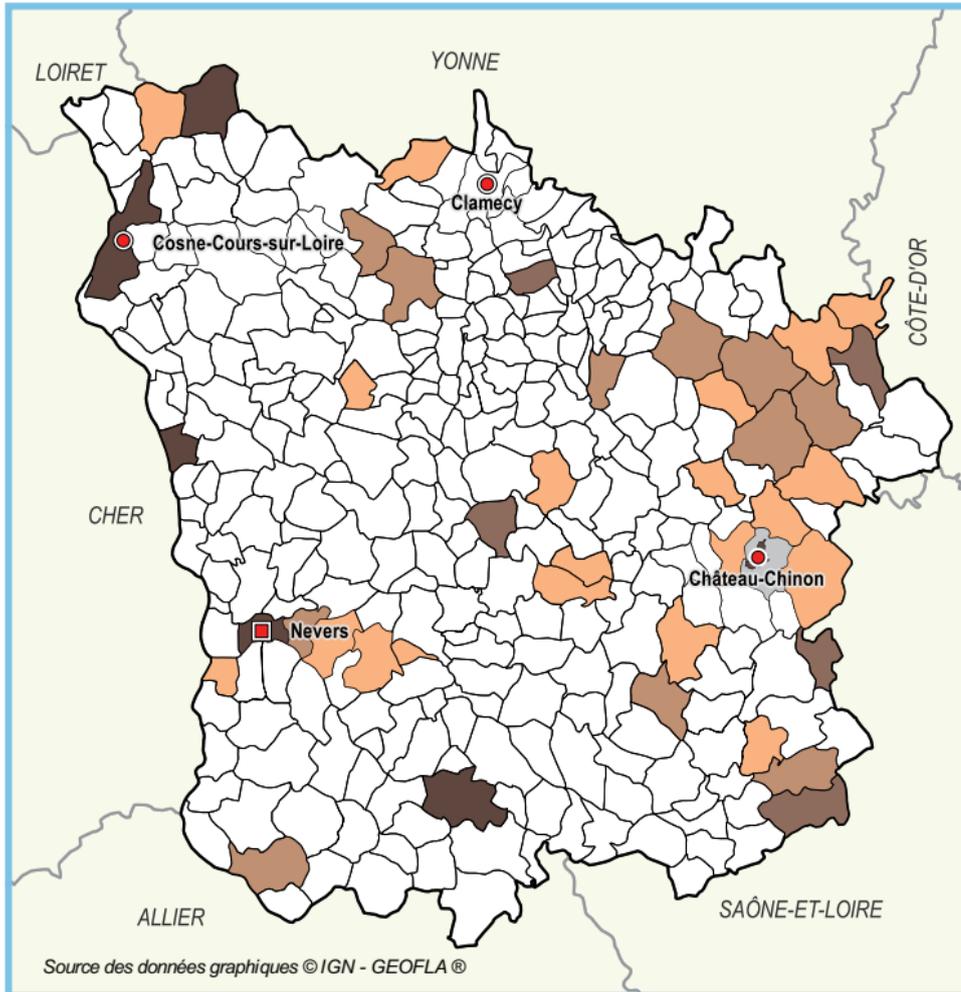
Les lieutenants de l'ouvèterie sont les conseillers techniques en matière de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils constatent les infractions à la police de la chasse dans leurs circonscriptions.

Source : Arrêté préfectoral n°58-2019-12-30-004 du 30/12/2019 pour la période 2020-2024

Prélèvements de grands gibiers et dégâts de gibiers

Campagne cynégétique	dégâts de gibiers			prélèvements sangliers	prélèvements cerfs	prélèvements chevreuils
	surfaces cultures	surfaces prairies	coût total			
2018/2019	385 ha	5 301 ha	1 190 830 €	7 195	549	6 688
2017/2018	411 ha	1 596 ha	623 471 €	5 438	524	7 572
2016/2017	557 ha	1 911 ha	682 740 €	4 445	661	7 636
2015/2016	395 ha	1 521 ha	586 635 €	4 488	746	7 619

Source : Fédération départementale des chasseurs 58 - DDT 58

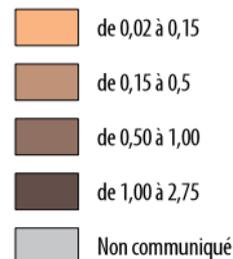


CHAUFFERIES COLLECTIVES BOIS

Situation novembre 2019

Chaufferies collectives des collectivités locales et des acteurs privés bénéficiaires d'une subvention ADEME

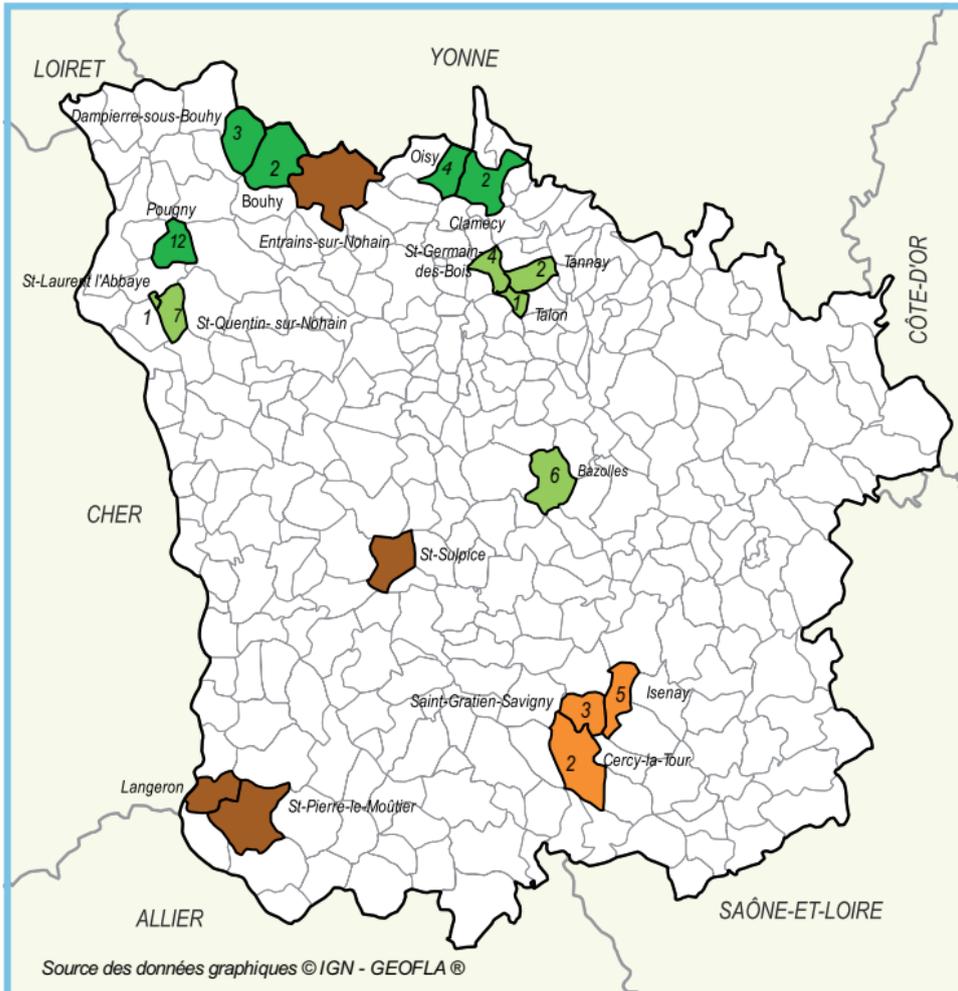
Puissance totale
en MegaWatt



Source : base de données régionale des chaufferies bois, FIBOIS BFC

PARC ÉOLIEN

Situation au 1^{er} janvier 2020



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

1 Nombre de mâts éoliens

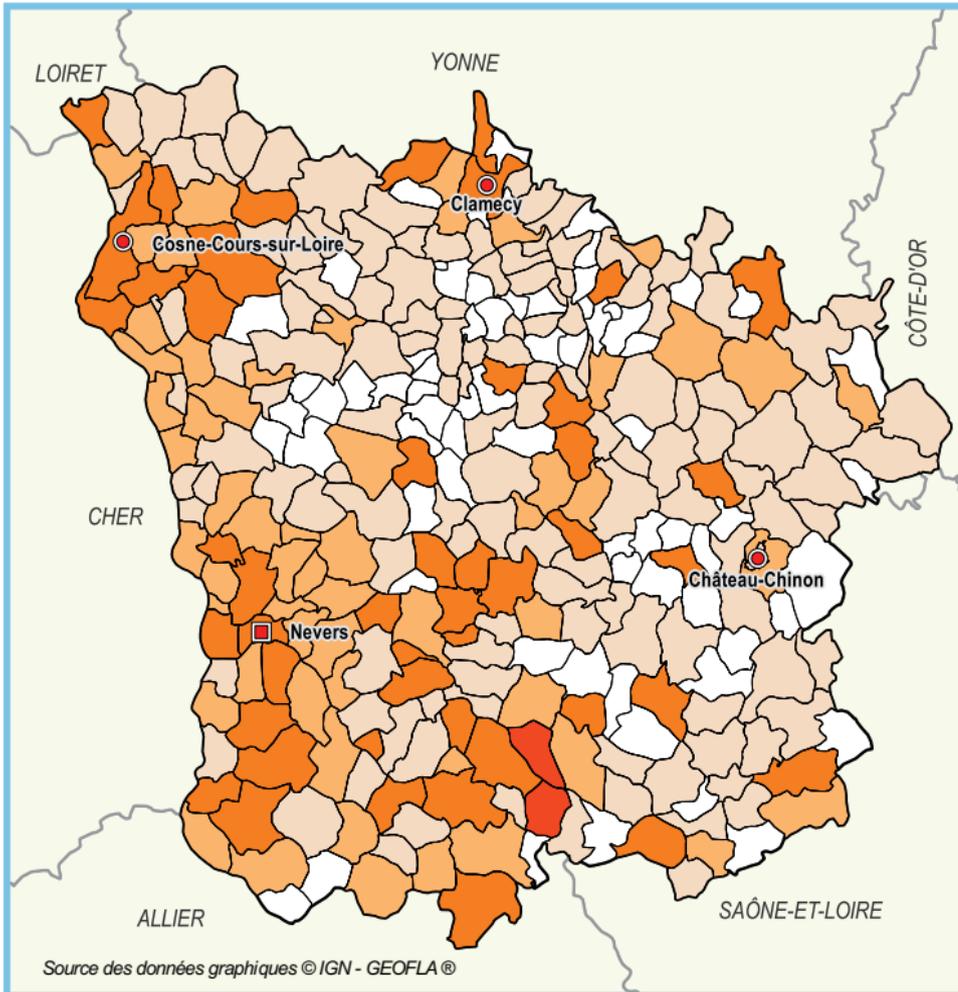
 Parc éolien en production

 Parc éolien autorisé

 Projet éolien en instruction

 Projet éolien

Source : DDT 58



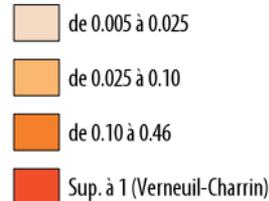
PHOTOVOLTAÏQUES

Situation au 1^{er} janvier 2018

Installations solaires photovoltaïques.

Le département de la Nièvre compte un parc photovoltaïque en production. Il est situé sur les communes de Verneuil et de Charrin.

Puissance installée
en Mégawatt



Source : opteer-2017

Alterre BFC d'après les données Enedis

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Situation au 1^{er} janvier 2020

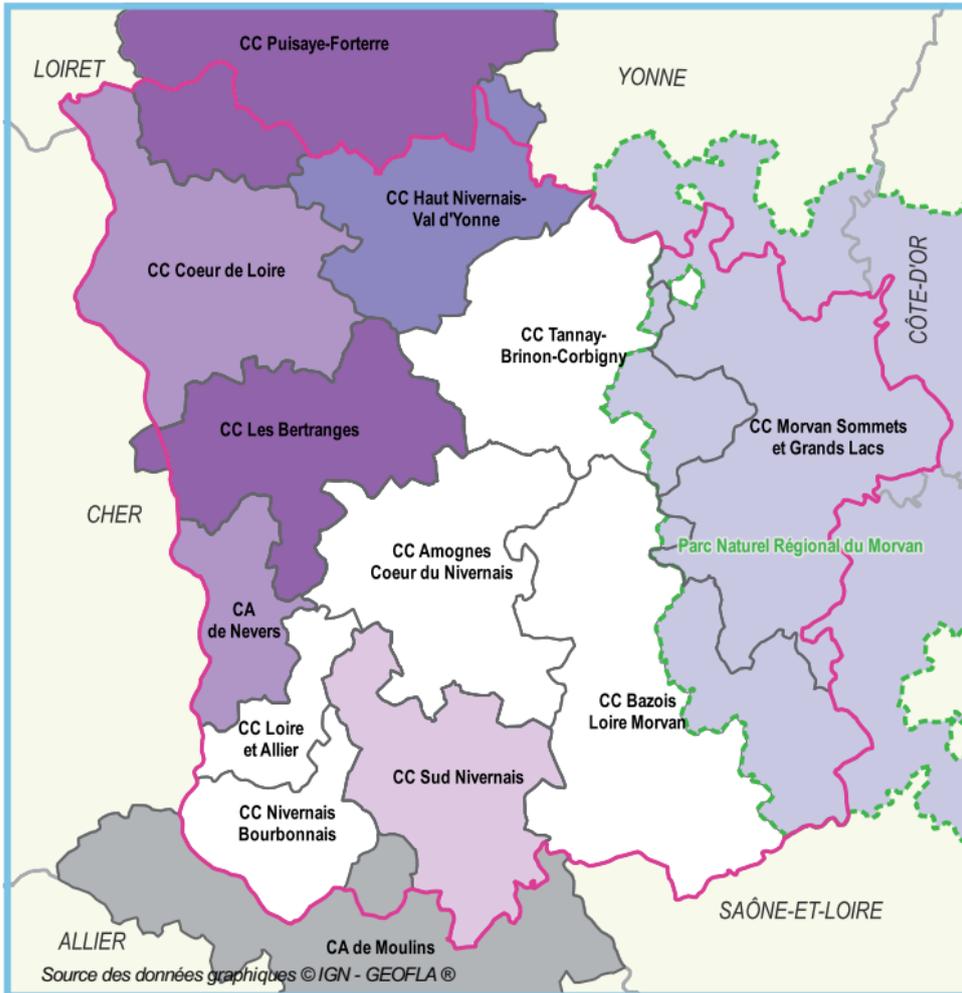
PCAET : Le Plan Climat Air Énergie Territorial a pour but de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 hab).

TEPOS : Le Territoire à Énergie Positive, porté par l'ADEME, met à disposition de l'ingénierie.

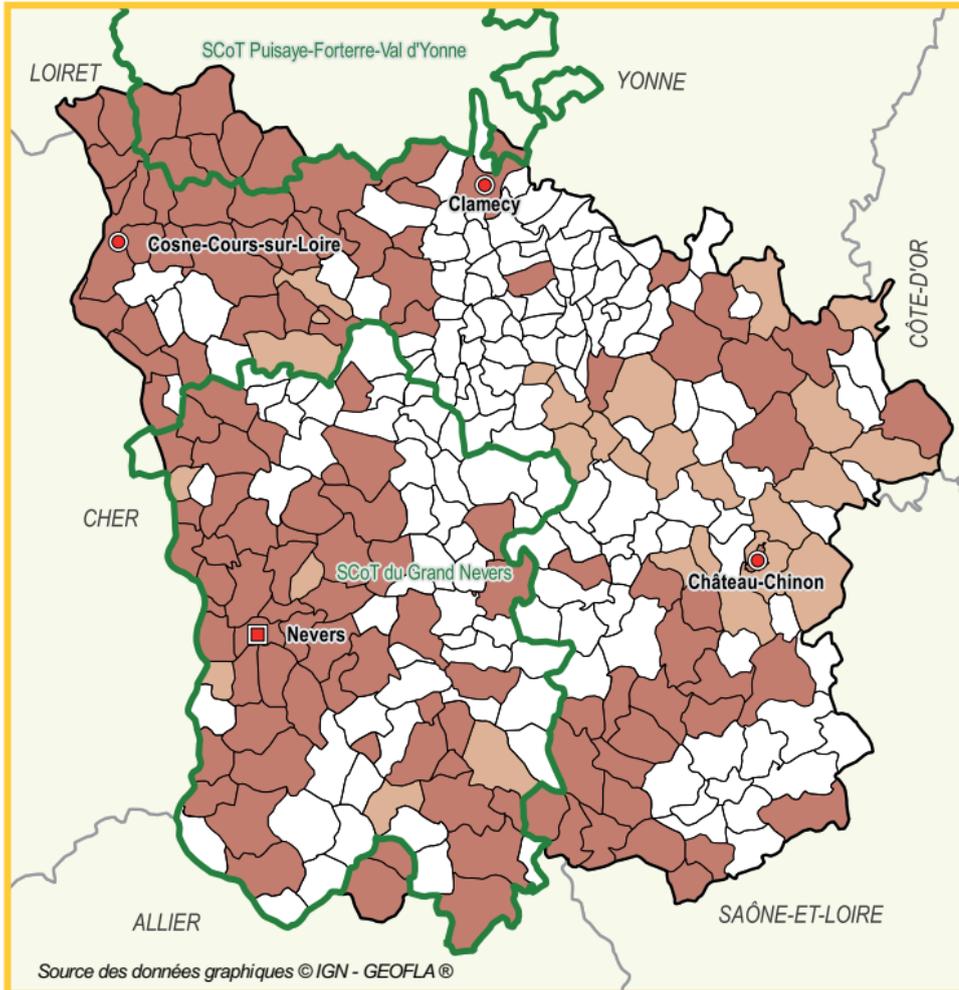
TEPCV : Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, porté par l'État apporte un soutien financier.

CTE : Le Contrat de Transition Écologique est un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis.

- PCAET, TEPCV, TEPOS et CTE
- PCAET, TEPCV et CTE
- PCAET et CTE
- TEPOS et TEPCV
- TEPCV uniquement
- Non représenté
- TEPCV conseil départemental



Source : DDT 58



DOCUMENTS D'URBANISME

Situation au 13 février 2020

Documents d'urbanisme :

- **PLU** : plan local d'urbanisme.
Il peut être élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi).
- **CC** : carte communale
elle est destinée aux petites communes rurales.

A défaut de document d'urbanisme opposable, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

- Communes disposant d'un Document d'Urbanisme (DU) approuvé : **49 CC/CCI - 73 PLU/PLUi**
- Communes dont un DU est en élaboration : **26**
- Communes en Règlement National d'Urbanisme (RNU) : **161**
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Source : DDT 58

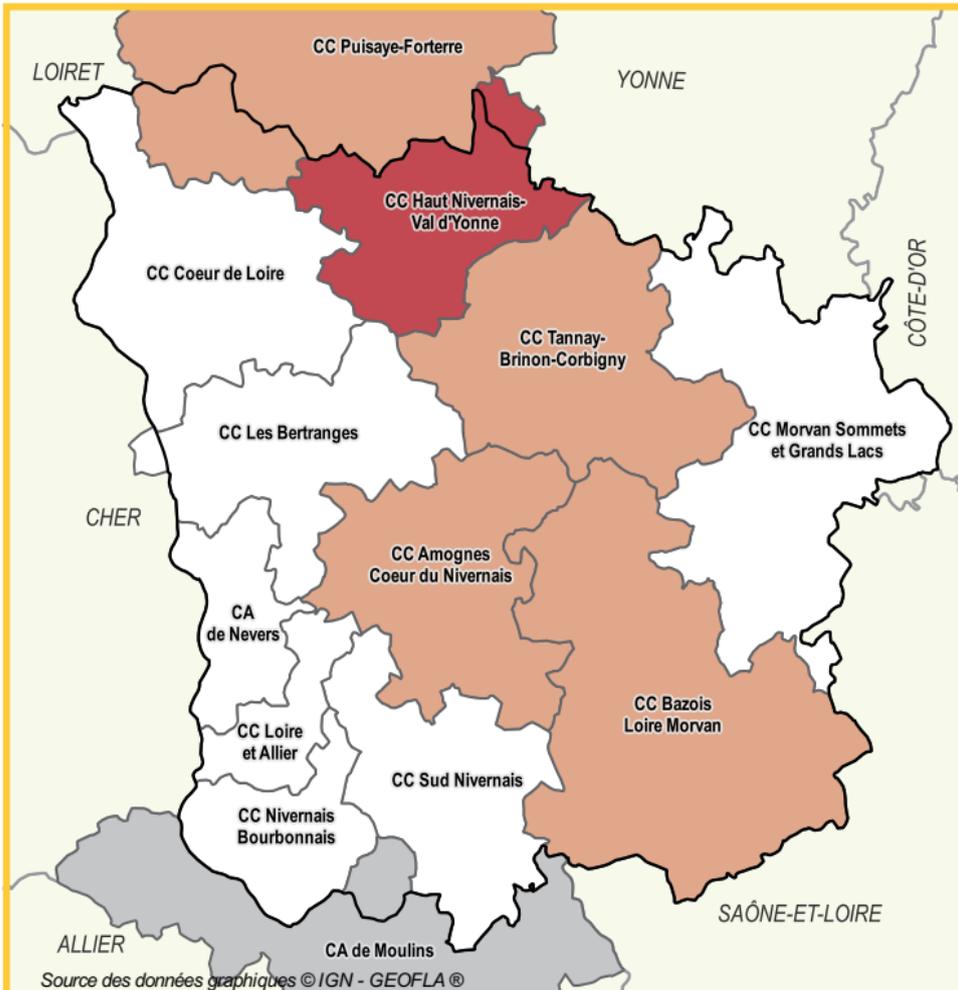
COMPÉTENCE URBANISME

Situation au 1^{er} janvier 2020

La loi Notre a renforcé les structures intercommunales, de nouveaux EPCI issus de la fusion d'anciens ont été créés. La loi ALUR a instauré le transfert de la compétence "urbanisme" aux EPCI

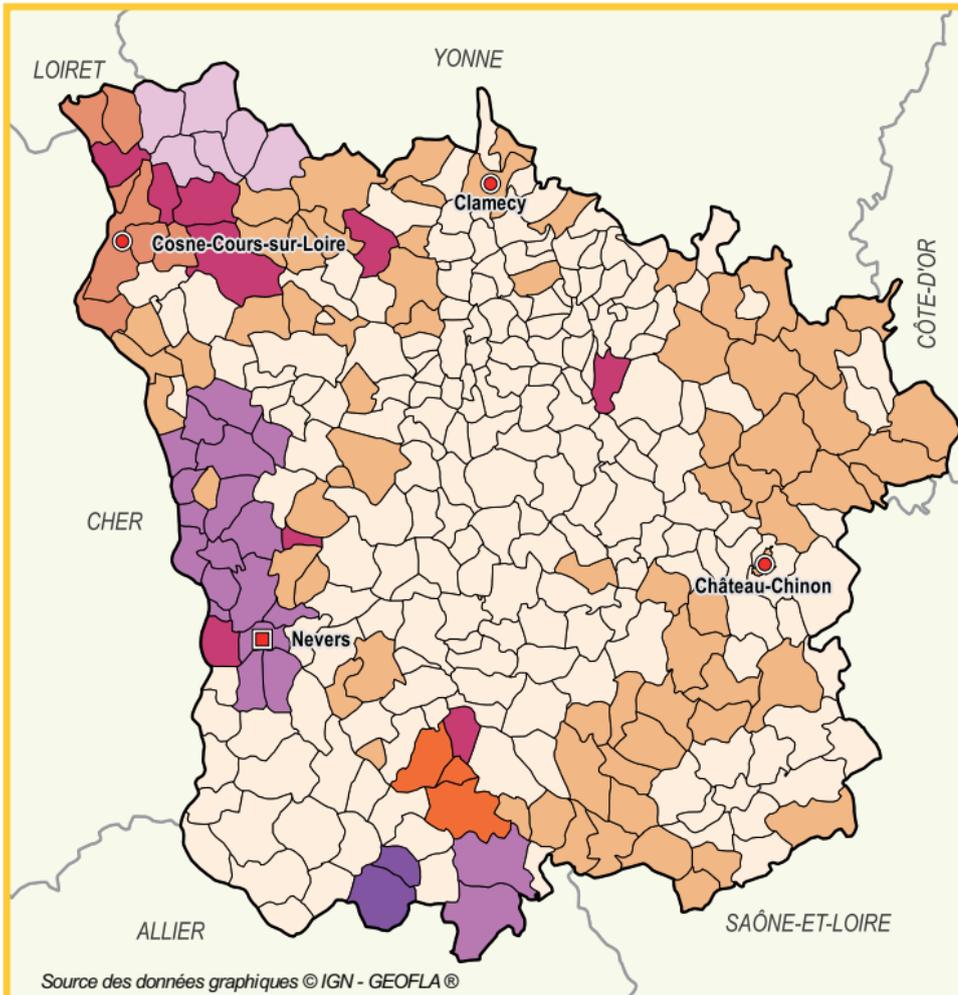
- transfert de fait si l'un des EPCI possédait déjà la compétence avant la fusion (compétence avec dérogation de 5 ans)
- transfert avec possibilité de s'y opposer par minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 25 % de la population de l'EPCI) avant le 27/03/2017 (compétence de plein droit)

-  Compétence de plein droit sans dérogation
-  Compétence avec dérogation de 5 ans
-  Compétence non transférée du fait d'une minorité de blocage
-  Non communiqué



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Source : DDT 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

SERVICES INSTRUCTEURS

Situation au 13 février 2020

A compter du 1er janvier 2018, l'État (DDT) instruit les actes d'urbanismes des communes soumises au RNU ou appartenant à un EPCI à fiscalité propre de moins de 10 000 habitants. Les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent instruire leurs actes d'urbanisme et peuvent choisir de confier cette instruction à une autre collectivité locale par convention.

Services instructeurs :

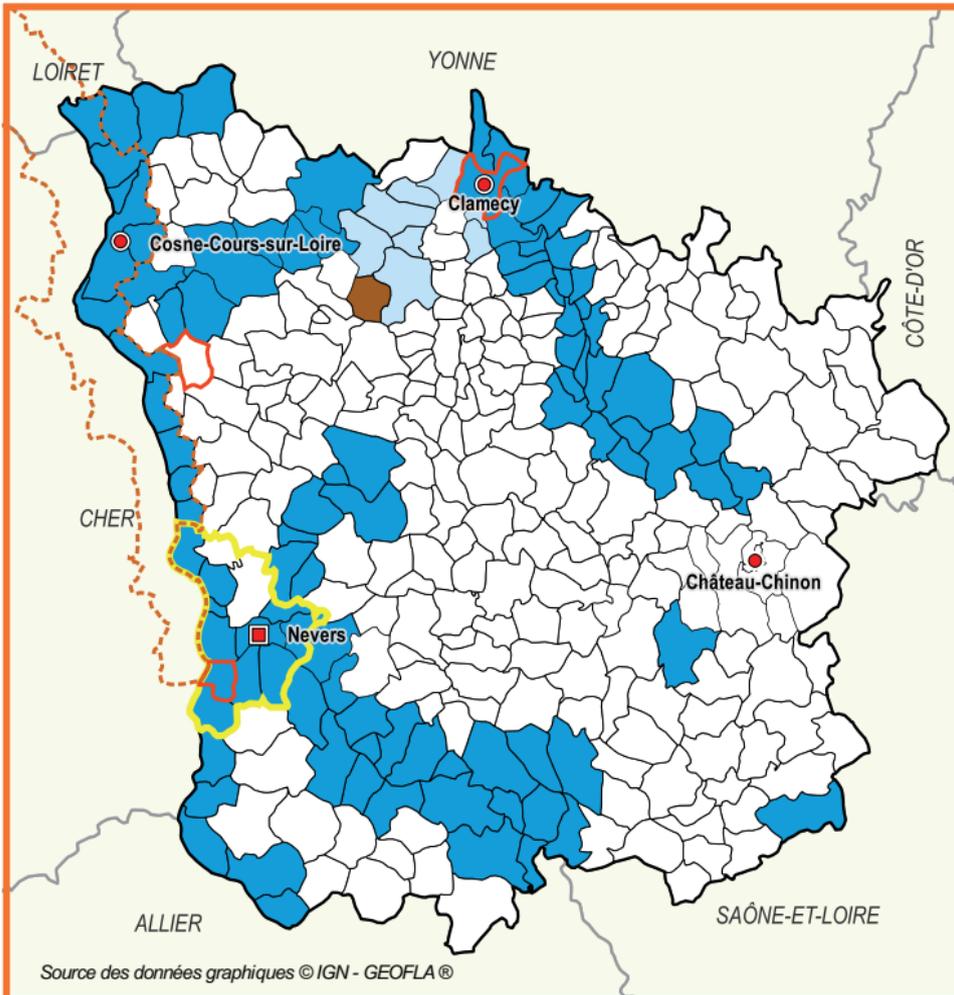
- C.A de MOULINS
- C.A de NEVERS
- C.C Puisaye-Forterre
- Com. de Cosne / Loire
- Com. de Decize
- Compétence communale
- Conseil départemental
- DDT

Source : DDT 58

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Situation au 25 février 2020

Plan de prévention des risques naturels (PPRN), inondations (PPRI) et technologiques (PPRT) avec les contours des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Communes concernées par un PPR

- PPRI approuvés
- PPRI prescrits
- PPRN Cavités souterraines approuvés
- PPRT approuvés
- SLGRI/ PAPI du territoire de Nevers
- PAPI des vals de Loire

Source : DDT 58

CAMPINGS EN ZONE À RISQUE

Liste des campings par commune

Commune	nombre d'emplacements	Aléas
Brèves	70	PPRI Yonne et PPI barrage Pannecière
Cercy-la-Tour	42	PPRI Aron
Châtillon-en-Bazois	14	AZI Aron
Chaumot	40	PPI barrage Pannecière
Clamecy	66	PPRI Yonne et PPI barrage Pannecière
Decize	90	PPRI Loire et PPI barrage Villerest
Donzy	40	PPI centrale nucléaire de Belleville
Dornes	20	Sismique faible
Epiry	14	PPI barrage Pannecière
La Charité-sur-Loire	87	PPRI Loire
Limanton	50	AZI Aron
Moulins-Engilbert	16	PPRI Garat Guignon
Nevers	73	PPRI Loire et PPI barrage Villerest
Pouilly-sur-Loire	65	PPRI Loire
Prémery	61	PPRI Nièvre
St-Amand-en-Puisaye	28	PPRI Vrille et PPI centrale nucléaire de Belleville
Tazilly	135	Sismique faible
Ternant	6	Sismique faible

Source : DDT 58/SLSR/mars 2020

PPRI : Plan de prévention des risques inondations

PPI : Plan particulier d'intervention

AZI : Atlas des zones inondables

ALÉAS SISMIQUES

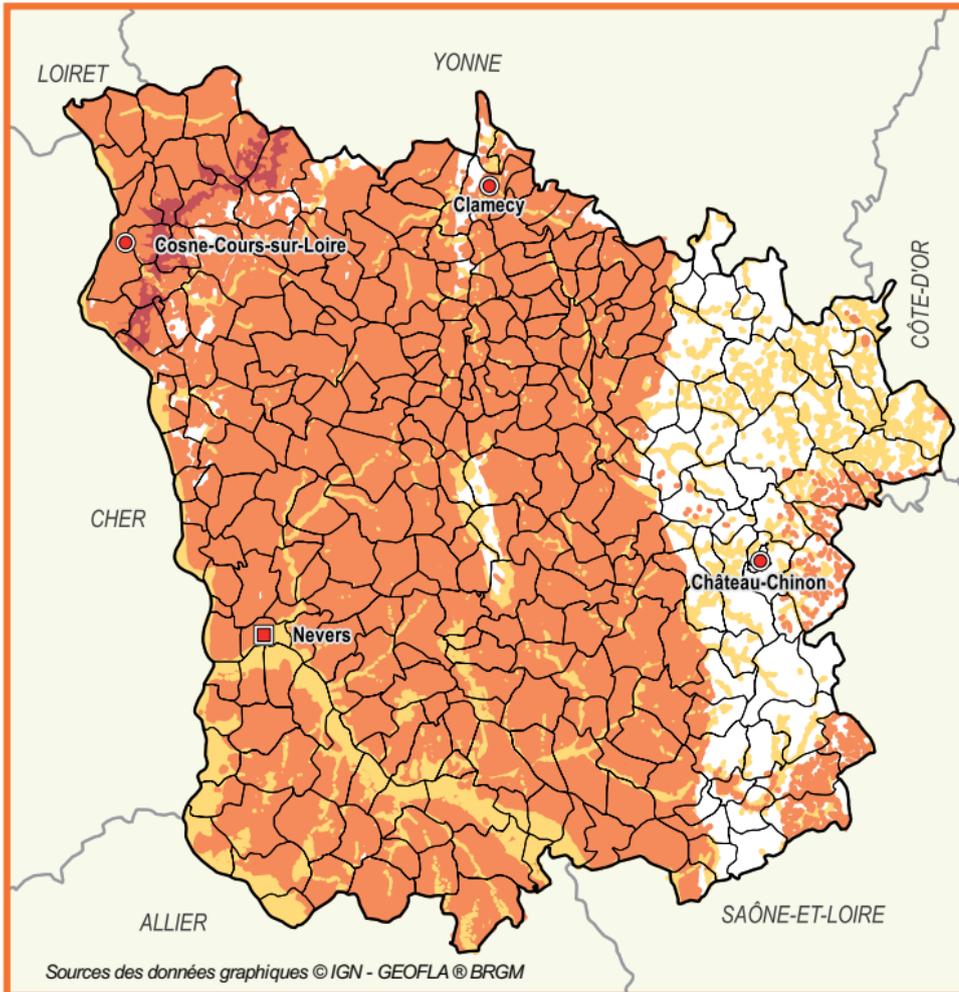
L'article R563-4 du code de l'environnement divise le territoire français en 5 zones en fonction des aléas :

- Zone de sismicité 1 (aléa très faible)
- Zone de sismicité 2 (aléa faible)
- Zone de sismicité 3 (aléa modéré)
- Zone de sismicité 4 (aléa moyen)
- Zone de sismicité 5 (aléa fort)



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Source : Décret 2010-1254 du 22/10/10



Sources des données graphiques © IGN - GEOFLA ® BRGM

RETRAIT- GONFLEMENT DES ARGILES

Lors des sécheresses le retrait-gonflement des argiles peut impacter la stabilité d'un bâtiment :

- Zone d'aléa fort : la probabilité de survenance d'un sinistre et l'intensité des phénomènes attendus sont fortes ;
- Zone d'aléa faible : la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres seront limités ;
- Zone d'aléa moyen : ce sont des zones intermédiaires entre les deux situations extrêmes ;
- Zone d'aléa a priori nul : absence d'argiles en surface.

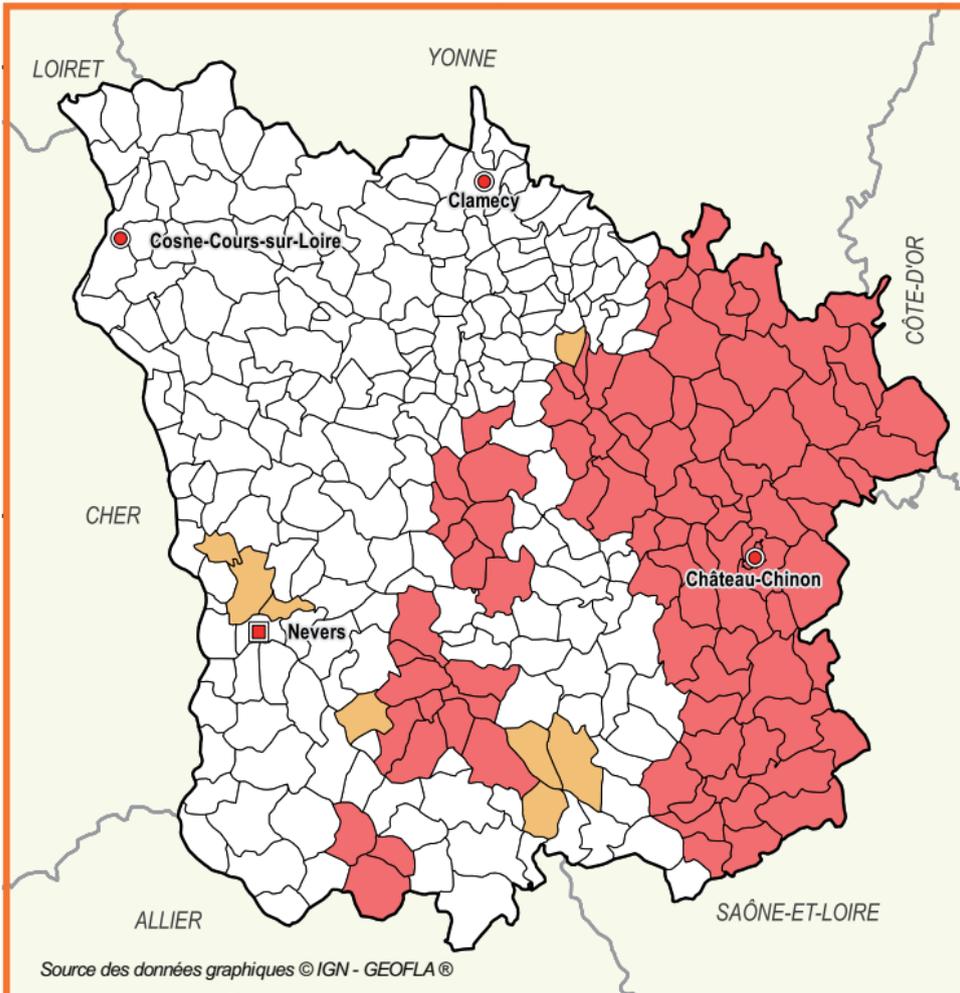
	Aléa a priori nul
	Aléa faible
	Aléa moyen
	Aléa fort

Source : Décret n° 2019-495 du 22 mai 2019 -BRGM

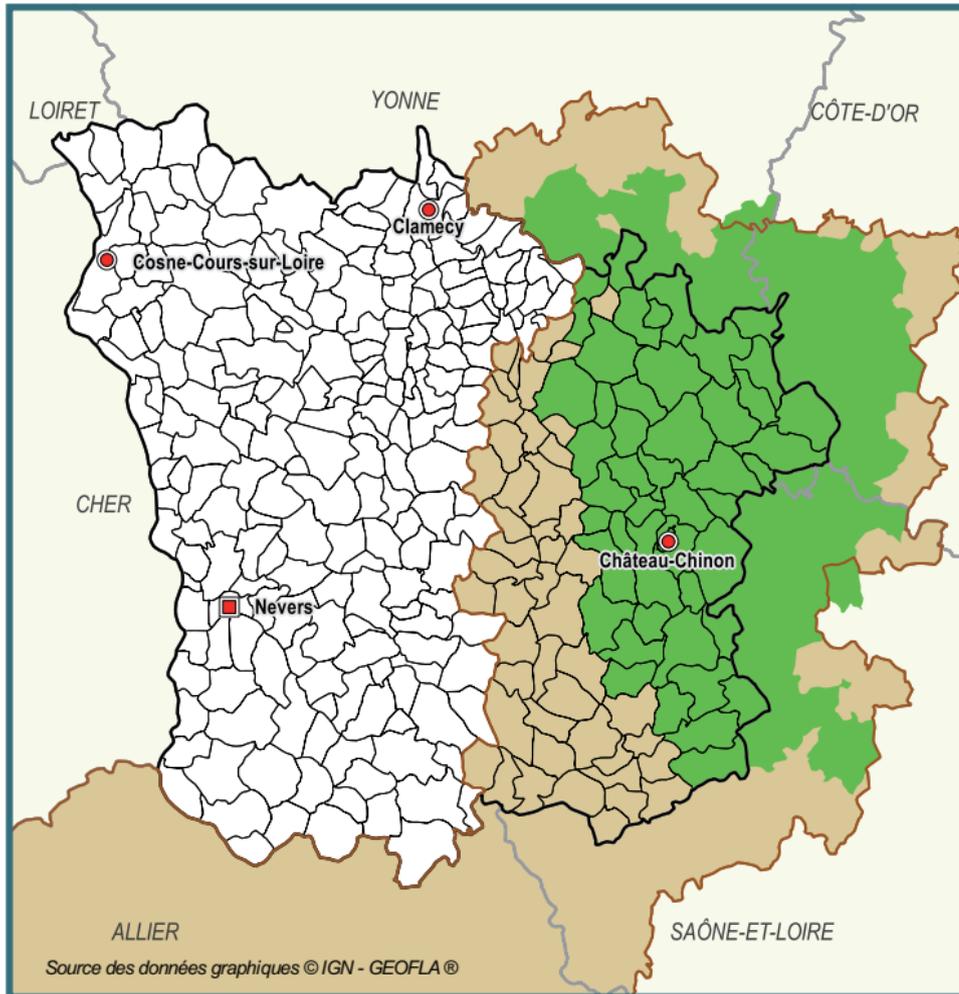
POTENTIEL RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Sa concentration dans les bâtiments est très variable et peut impacter la santé humaine :

-  Zone d'aléa faible : potentiel d'émission de radon faible,
-  Zone d'aléa moyen : potentiel d'émission de radon faible mais présentant des facteurs géologiques particuliers qui peuvent faciliter le transfert du radon,
-  Zone d'aléa fort : potentiel d'émission de radon significatif. Des mesures d'évaluation et de prévention de l'exposition à ce gaz doivent être prises.



Source : Arrêté délimitant les zones à potentiel radon du 30/06/2018 - BRGM juin 2019



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

PNR ET MASSIF CENTRAL

Situation au 1^{er} janvier 2020

Parc Naturel Régional (PNR) et
zonage administratif "massif
central"

- Parc Naturel Régional
du Morvan
- Zonage "Massif Central"

Sources : Décret n° 2008-623 du 27 juin 2008
portant renouvellement de classement du parc
naturel régional du Morvan (région Bourgogne)
et décret n° 2016-1208 du 8 septembre 2016
relatif à la délimitation des massifs

PROGRAMME LEADER

Période 2014-2020

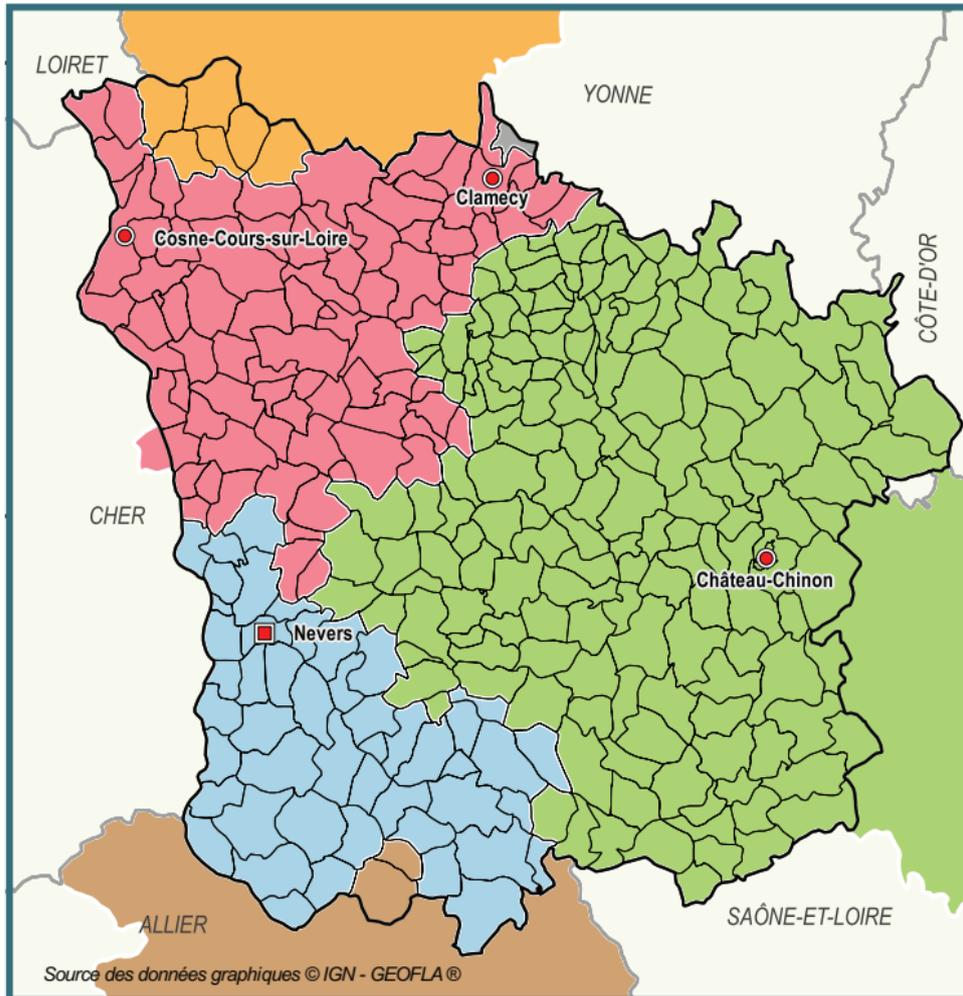
Zone du programme européen LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

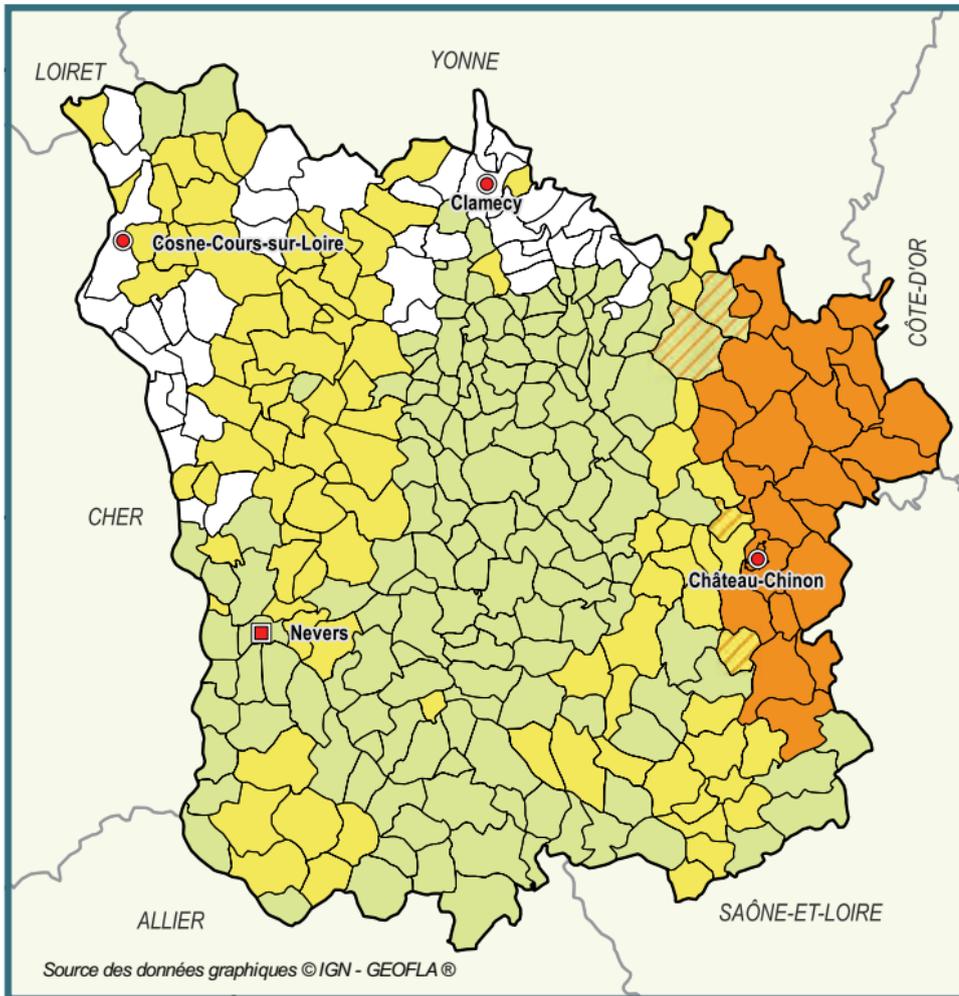
Périmètre des projets

Situation des projets au 1^{er} janvier 2020

-  Hors LEADER
-  Bourgogne Nivernaise
-  Morvan
-  Nevers Sud Nivernais
-  Puisaye-Forterre
-  Bourbon Pays de Moulins-Auvergne

Source : DDT 58





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ©

ZONES DÉFAVORISÉES (DONT ZONES DE MONTAGNE)

Situation au 31 mars 2019

Les zones agricoles défavorisées comprennent les zones de montagne, les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) et les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

-  Zone de Montagne
-  Zone de Montagne (classée partiellement) et ZSCN
-  Zone de Montagne (classée partiellement) et ZSCS
-  ZSCN
-  ZSCS

Sources : arrêtés du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées (entrant en vigueur le 31/03/2019)

ZONAGES D'AIDES

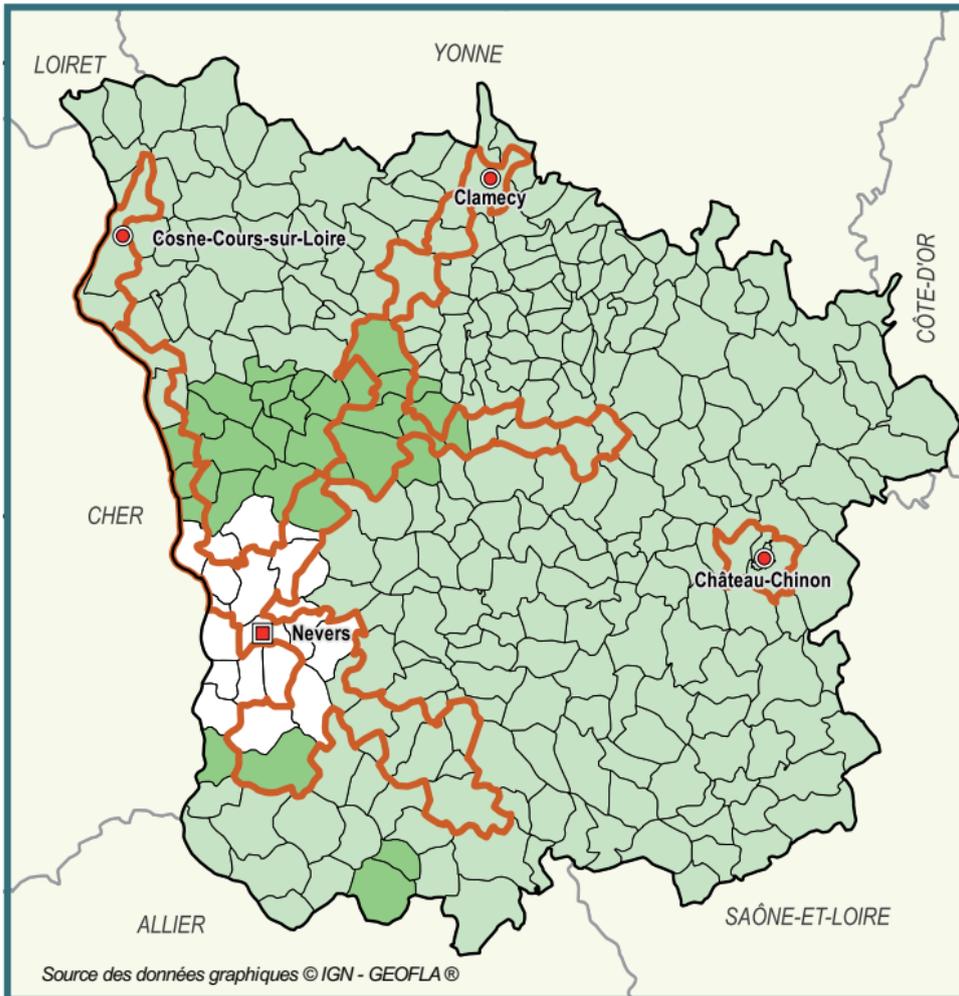
Situation au 28 décembre 2019

Les entreprises situées dans une ZRR peuvent bénéficier, sous certaines conditions d'exonération URSSAF.

Les aides à finalité régionale visent à contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant les investissements productifs et créateurs d'emplois.

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et Aides à Finalité Régionale (AFR)

-  Zonage AFR en vigueur jusqu'au 31/12/2020
-  Zonage ZRR en vigueur
-  Zonage ZRR maintenue jusqu'au 31/12/2020



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Sources : AFR Arrêté ministériel du 16/03/2017
 ZRR maintien du dispositif (période transitoire- Art.
 127 loi de finance 2020 n°2019-1479 du 28/12/2019)

Les superficies 2018 (en ha)

	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté		France	
SAU (1)	393 853	57 %	2 557 127	53 %	28 660 070	52 %
<i>dont</i>						
<i>Terres arables (2)</i>	171 035	25 %	1 269 677	26 %	17 967 878	33 %
<i>STH (3)</i>	211 800	31 %	1 210 950	25 %	9 527 924	17 %
<i>Vignes</i>	1 599	0,2 %	35 379	0,7 %	792 724	1,4 %
Surfaces Boisées	237 816	35 %	1 786 601	37 %	16 986 551	31 %
Autres	55 615	8 %	462 335	10 %	9 262 066	17 %
Superficie totale	687 284	100 %	4 806 063	100 %	54 908 687	100 %

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018

(1) **SAU** : surface agricole utilisée(2) **Terre arable** : terre qui peut être labourée et cultivée(3) **STH** : surface toujours en herbe, y compris hors exploitations agricoles

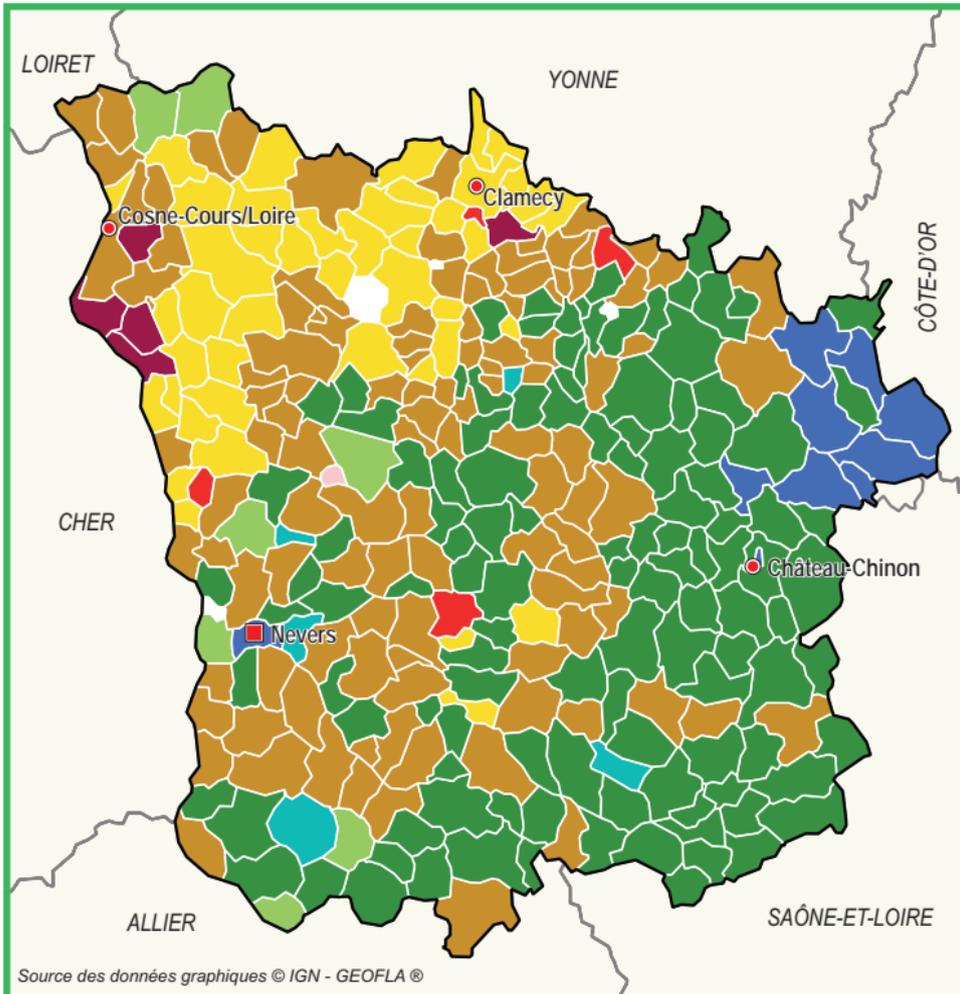
OTEX

Orientation technico-économique des exploitations agricoles à l'échelle communale. (OTEX)

L'OTEX est un indicateur de spécialisation économique des exploitations agricoles découlant d'un calcul lié aux revenus attachés à chaque production agricole dans chaque exploitation.

Orientation technico-économique calculée à la commune

-  Bovins mixtes
-  Bovins viande
-  Grandes cultures
-  Maraîchage - Horticulture
-  Granivores
-  Autres herbivores
-  Polyculture - polyélevage
-  Porcins
-  Vignes
-  Sans siège d'exploitation



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : Recensement agricole 2010

LES EXPLOITATIONS

Evolution du nombre d'exploitations

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
1970	9 894	93 607	1 587 639
1979	7 748	71 850	1 262 669
1988	6 418	57 650	1 016 755
2000	4 386	39 313	663 807
2010	3 476	30 068	489 977
2016	3 211	26 404	437 416

Source : Agreste - enquête structure des exploitations agricoles 2016

Moyennes et grandes exploitations 2016

2016	2 429	20 420	300 121
évolution 2010-2016	-4,2 %	-4,4 %	-3,9 %

Source : Agreste - enquête structure des exploitations agricoles 2016

Exploitations en agriculture bio ou en conversion

2018	210	2 329	41 112
------	-----	-------	--------

Source : Agence BIO 2018

Part des exploitations selon la SAU

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
moins de 20 ha	6 %	20 %	20 %
de 20 ha à 50 ha	5 %	7 %	20 %
de 50 ha à 100 ha	21 %	22 %	28 %
de 100 ha à 200 ha	42 %	35 %	25 %
200 ha et plus	26 %	16 %	7 %
SAU Moyenne	158 ha	119 ha	86 ha

Source : Agreste - enquête structure des exploitations agricoles 2016

Forme juridique des exploitations

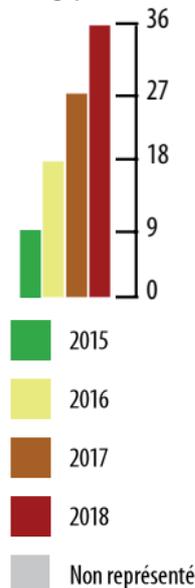
Exploitations individuelles	2 090	14 943	277 974
Formes sociétaires	1 121	11 461	159 442
Total	3 211	26 404	437 416

Source : Agreste - enquête structure des exploitations agricoles 2016

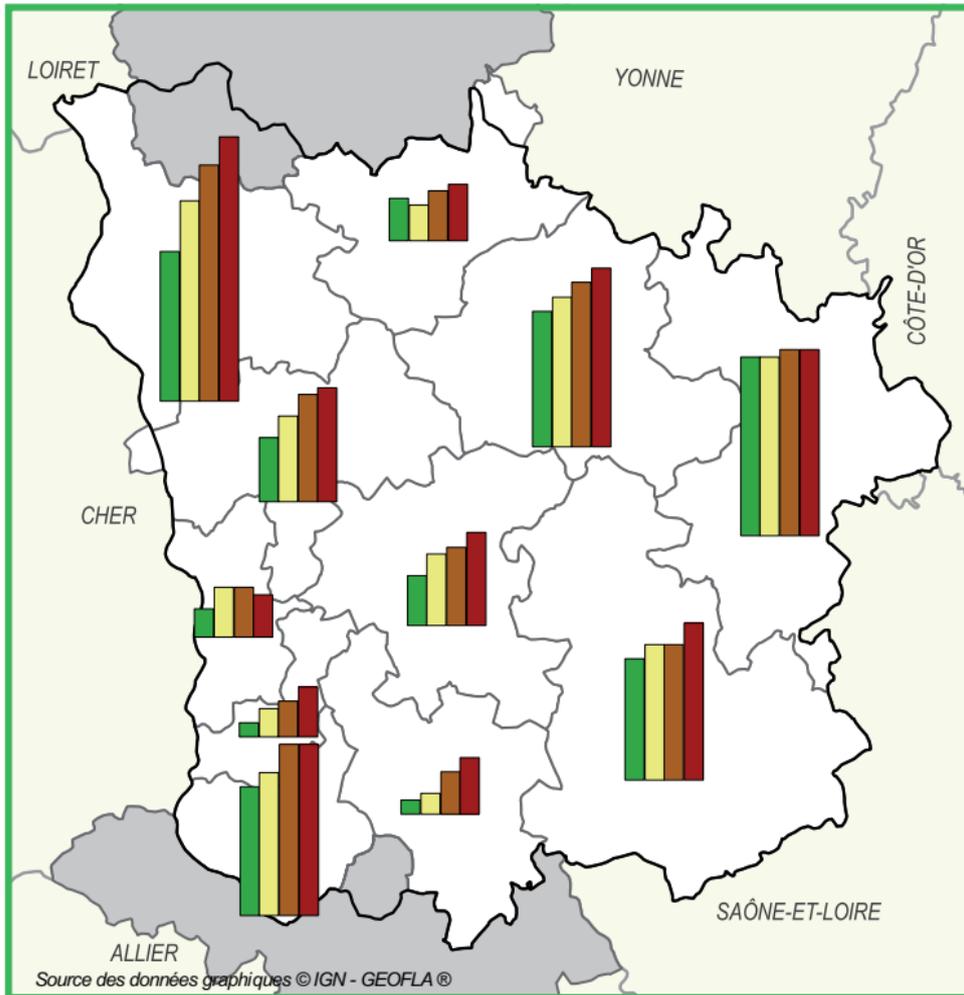
Exploitations moyennes et grandes : Exploitations agricoles dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 €
SAU : la surface agricole utilisée est la surface des terres dédiées à une activité agricole.

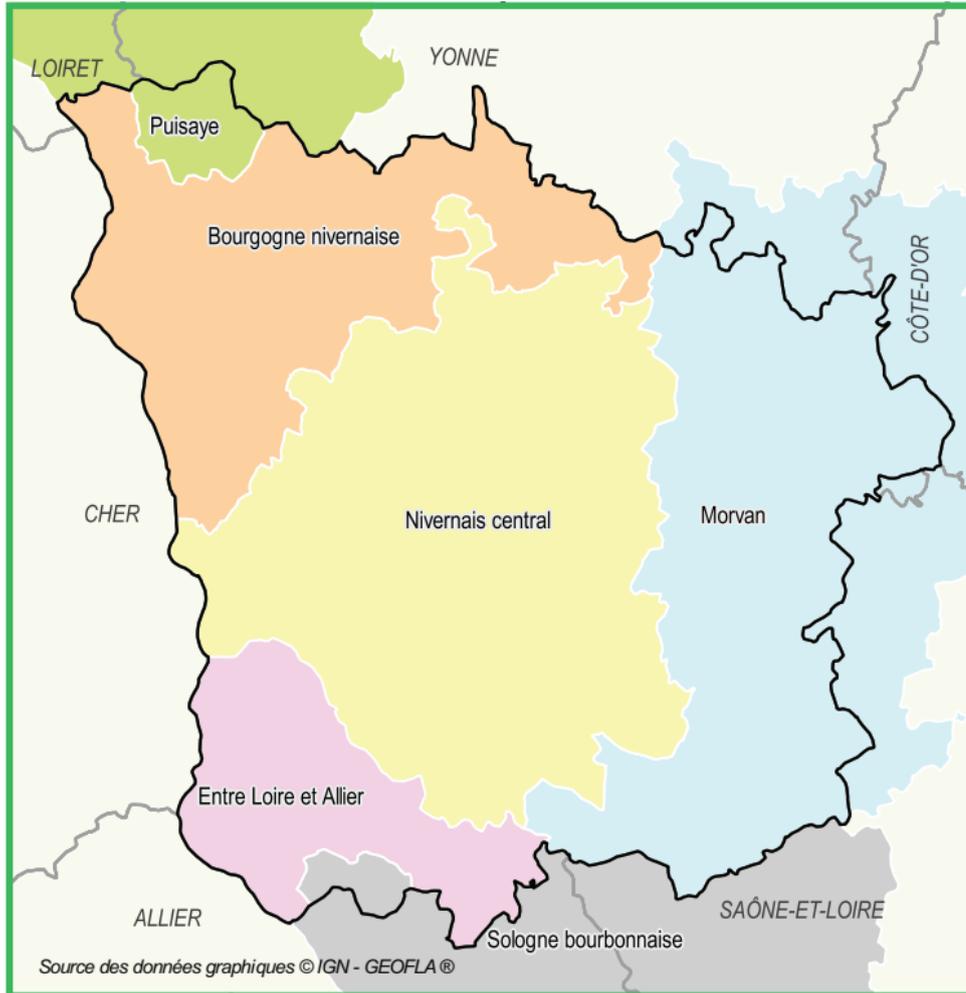
Évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique par EPCI

Nombre d'exploitations en agriculture biologique



Source : Agence bio 2018



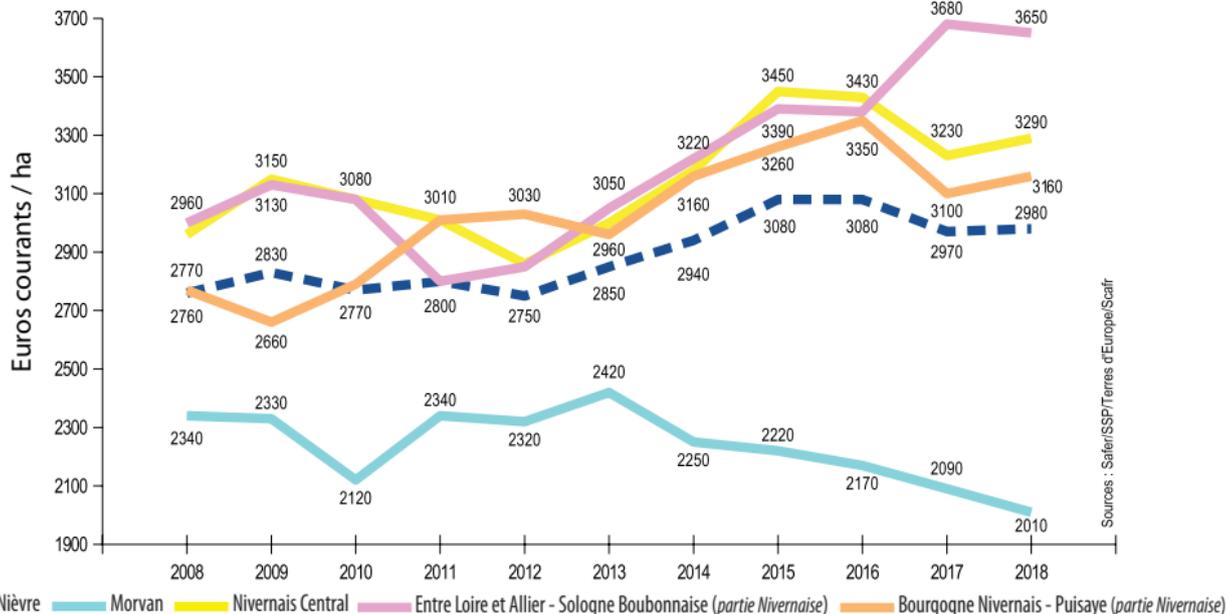


RÉGIONS AGRICOLES

Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La petite région agricole est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES

Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares par régions agricoles



L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projet de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du code rural. Les prix indiqués, à l'exception des vignes, sont calculés sur la base des valeurs de transactions et reflètent la valeur du marché.

LES PRODUCTIONS ANIMALES

Cheptel en 2018

(en nombre de têtes)	Nièvre	Bourgogne - Franche-Comté	France
Bovins	345 077	1 927 297	18 487 986
Porcins	15 150	216 150	13 202 118
Ovins	72 600	274 324	7 031 460
Volailles (en milliers)	nd	9 579	251 921
Ruches	nd	66 410	847 669

Production en 2018

Animaux engraisés pour l'abattage (sorties des élevages)

(en Tonnes equivalent carcasse sauf mention contraire)	Nièvre	Bourgogne - Franche-Comté	France
Bovins	12 531	112 198	1 431 054
Porcins	3 121	42 879	2 151 448
Ovins	1 599	5 029	101 920
Volailles	nd	58 112	1 836 116

Livraisons de lait

Lait de vache (en milliers de litres)	17 650	1 578 120	23 283 107
---------------------------------------	--------	-----------	------------

nd : donnée non disponible

Les productions végétales récolte 2018

	Surface en ha			Rendement (q/ha)		
	Nièvre	Bourgogne Franche - Comté	France	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Céréales	94 205	719 774	9 048 967	61	63	69
Oléagineux	31 820	249 750	2 356 531	26	28	28
Protéagineux	2 410	19 930	167 088	29	34	33
Fourrages annuels	7 519	62 437	1 694 124	64	95	121
Total prairies	241 800	1 381 300	12 616 703	40	41	44
Pommes de terres	53	789	153 717	294	308	405
Légumes frais	70	1 872	195 412	---	---	---
Lentilles	537	4 000	35 617	13	13	14
Fruits (cassis, cerises)	0	726	10 533	0	84	78

La production de vin (en hectolitres)

	Nièvre	Région BFC	France
Vin blanc	90 811	1 602 874	24 497 552
<i>dont AOP</i>	85 341	1 473 590	8 529 725
vin rouge ou rosé	5 200	605 454	24 969 257
<i>dont AOP</i>	2 921	581 024	13 788 375

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Aides payées aux exploitations au titre de la campagne 2018

(exploitations)	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté	
	nb de bénéficiaires	Montant en K€	nb de bénéficiaires	Montant en K€
1er pilier Aides découplées	2 473	70 032	18 841	480 736
dont paiement de base	2 473	37 171	18 841	249 885
dont paiement vert	2 472	25 709	18 796	172 813
Aides couplées animales	1 694	20 652	11 207	89 971
Aides couplées végétales	576	1 745	5 372	12 610
2ème pilier Indemnités compensatoires d'handicap naturel	1 429	15 228	9 950	116 310

source : Agreste - Agence de services et paiement

Actions sur les structures

(dossiers engagés en 2018)	Nièvre	BFC
Aide à l'installation	23	398
Prêts Bonifiés	9	31
Investissements dans les bâtiments	88	624
Investissements en faveur de l'agriculture durable	12	108

source : Agreste - Agence de services et paiement

Résultats départementaux 2018

Montant hors subvention en millions €	Nièvre	BFC	France
Production végétale	275,1	3 642,1	45 229,2
Production animale	195,8	1 794,2	25 858,0
Production de service	28,3	197,2	4 653,9
Production totale	499,2	5 633,4	75 741,0

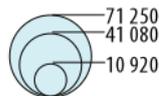
source : Agreste - compte de l'agriculture 2018 (ajusté)

Aides à l'installation : dotations jeunes agriculteurs, **Prêts bonifiés** : autorisations de financement,

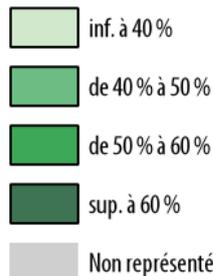
RPG

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est issu de la déclaration PAC⁽¹⁾ des agriculteurs. Ainsi, toute la surface agricole utile (SAU) n'est pas déclarée au RPG si il n'y a pas de demande d'aide PAC.

Surface en hectare déclarée au RPG (2018)

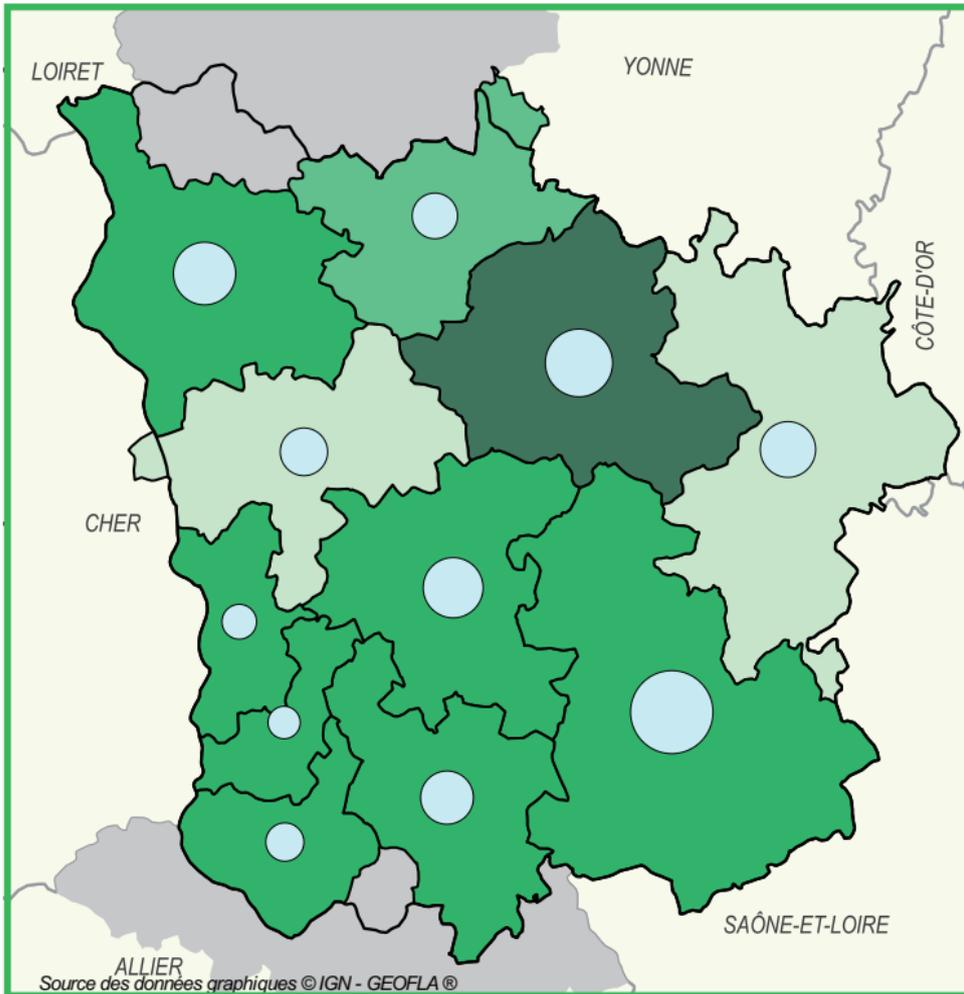


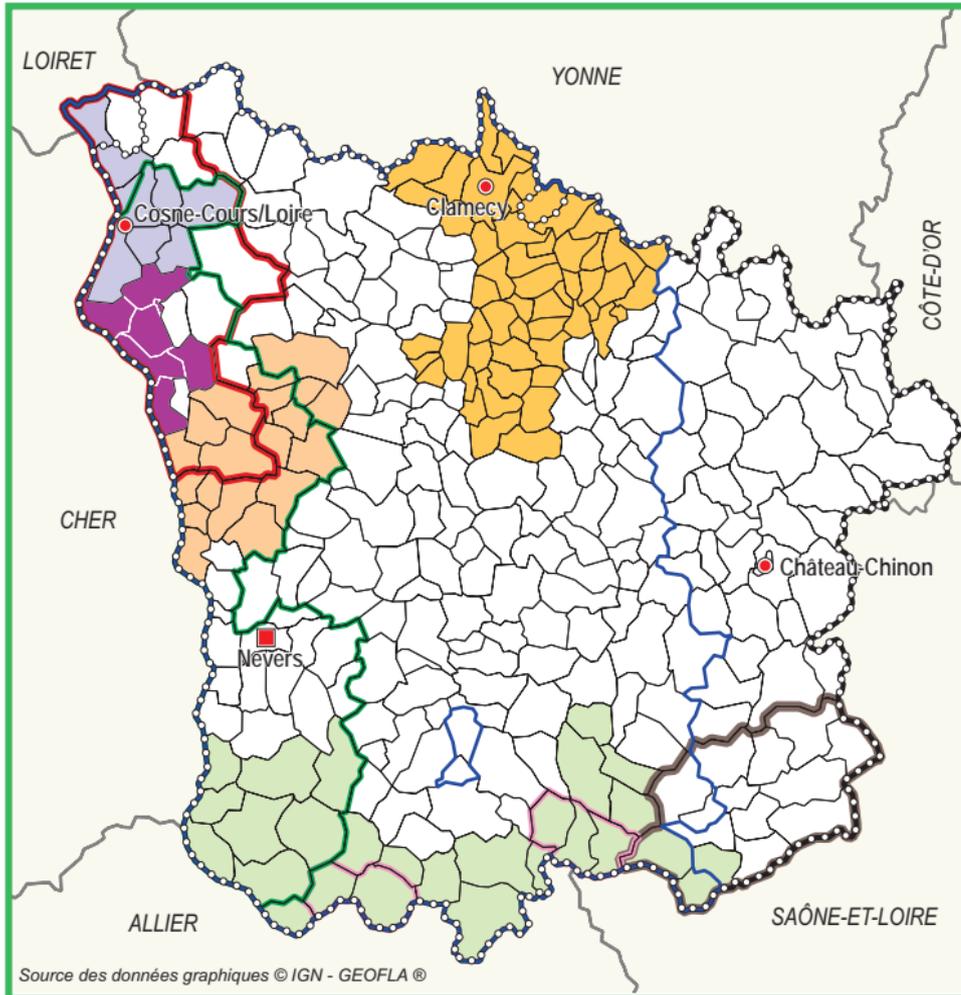
Surface en RPG ramenée à la superficie totale de l'EPCI



(1) Politique Agricole Commune

Source : Agence de services et de paiement





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

AOP ET IGP

Situation au 1^{er} janvier 2020

Appellations d'Origine Protégée (AOP)
Indication Géographique Protégée (IGP)

AOP (Appellations d'origine protégée)

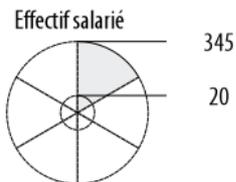
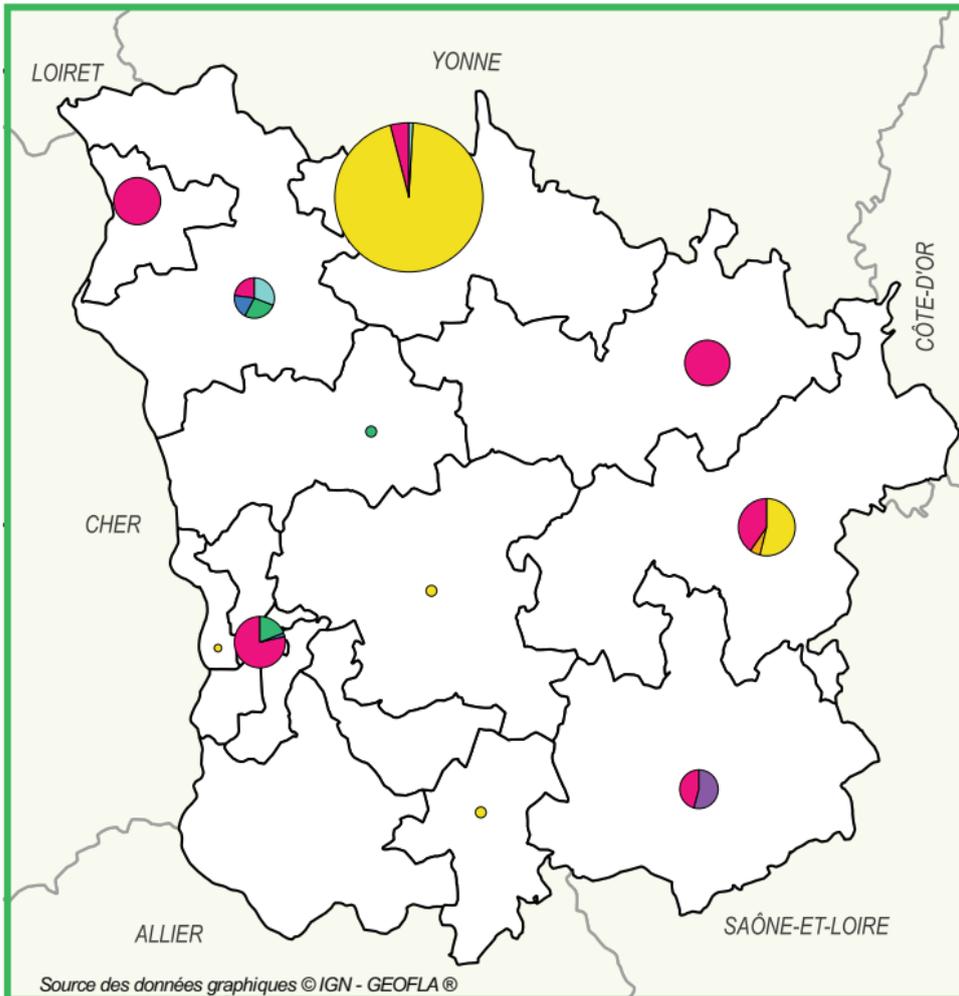
-  Chavignol (fromage de chèvre)
-  Boeuf Charolais du Bourbonnais
-  Vin du Coteau du Giennois
-  Vin de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé ou blanc fumé de Pouilly

IGP (Indication Géographique Protégée)

-  Volailles du Berry
-  Porc d'Auvergne
-  Vin côte de la Charité
-  Vin côteau de Tannay
-  Volailles d'Auvergne, Boeufs et Agneaux du Bourbonnais
-  Moutarde de Bourgogne Culture des graines
-  Charolais de Bourgogne
-  Moutarde de Bourgogne - Stockage graines et production pâte de moutarde, Volailles de Bourgogne et Vin du Val de Loire sur l'ensemble du département.

Source : INAO

Localisation des industries agroalimentaires (IAA) par canton



Secteur d'activité

- Viandes, poissons, escargots
- Produits laitiers
- Aliments pour animaux
- Sucre, chocolat, confiserie
- Boissons
- Jus de fruits, légumes
- Meunerie, panification, biscuiterie

LOGEMENTS

Parc total des logements en 2016

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Résidences principales	101 316 71,6 %	82,6 %	82,3 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	21 115 14,9 %	7,5 %	9,7 %
Logements vacants	19 162 13,6 %	9,9 %	8,0 %
TOTAL	141 593		
dont maisons individuelles	110 146 77,8 %	64,4 %	55,6 %
dont appartements	30 650 21,6 %	34,9 %	43,4 %

Part des résidences principales par période d'achèvement en 2016 (résidences principales construites avant 2014)

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Avant 1946	42,4 %	29,6 %	23,5 %
De 1946 à 1990	44,5 %	48,2 %	51,1 %
Après 1990	13,0 %	22,1 %	25,4 %

Source : Insee recensement de la population 2016 (exploitation principale)

OCCUPANTS

Nombre de ménages au 1^{er} janvier 2016

	Nièvre	Région BFC	France
Nombre de ménages en 2016	101 322	1 284 952	28 495 765
Nombre de ménages en 2011	102 923	1 255 381	27 347 573
Evolution du nb. de ménages entre 2011 et 2016	- 1,56 %	+ 2,36 %	+ 4,20 %

Source : Insee, recensement de la population 2016

Statut d'occupation des résidences principales au 1^{er} janvier 2016

	Nièvre	Région BFC	France
Propriétaires	67 %	63 %	58 %
Locataires	30 %	35 %	40 %
(dont locatif social)	(11 %)	(13 %)	(15 %)

Source : Insee, recensement de la population 2016

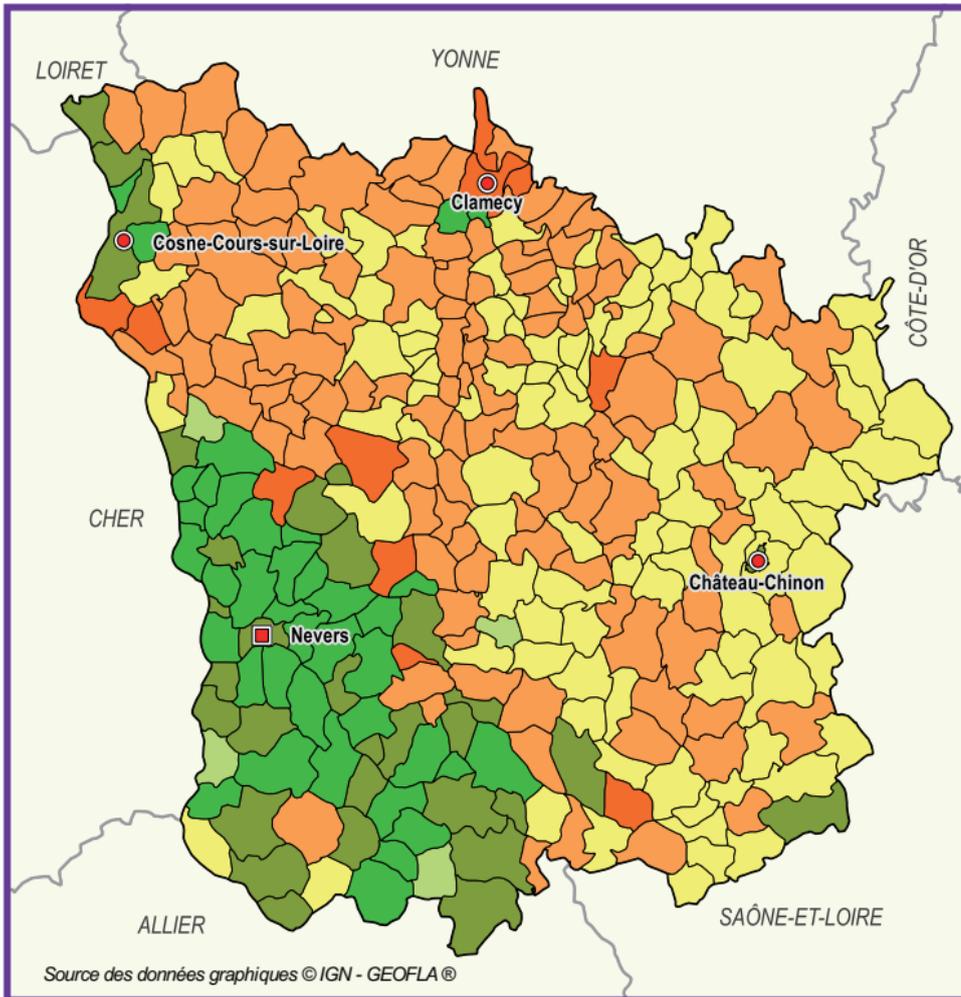
Revenus des ménages en fonction des plafonds PLUS au 1^{er} janvier 2015

Part des ménages	Nièvre	Région BFC	France
Revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS	29,4 %	25,3 %	26,8 %
Revenus de 60 % à 100 % du plafond PLUS	31,6 %	30,3 %	28,5 %
Revenus supérieurs à 100 % du plafond PLUS	39,0 %	44,5 %	44,7 %

Source : FILOCOM 2015 - MEDDM/CGDD/SOeS

Ménages : occupants d'un même logement avec ou sans lien de parenté

PLUS : Cf. définition page 72



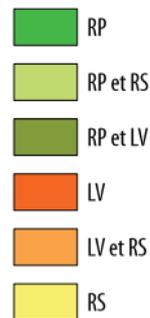
TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Au 1^{er} janvier 2016

Indicateur de typologie prépondérante d'occupation du parc de logement par commune comparé à la moyenne du parc nivernais. (obtenu par diagramme ternaire)

RP : Résidence principale
RS : Résidence secondaire
LV : Logement vacant

Typologie dominante de logement



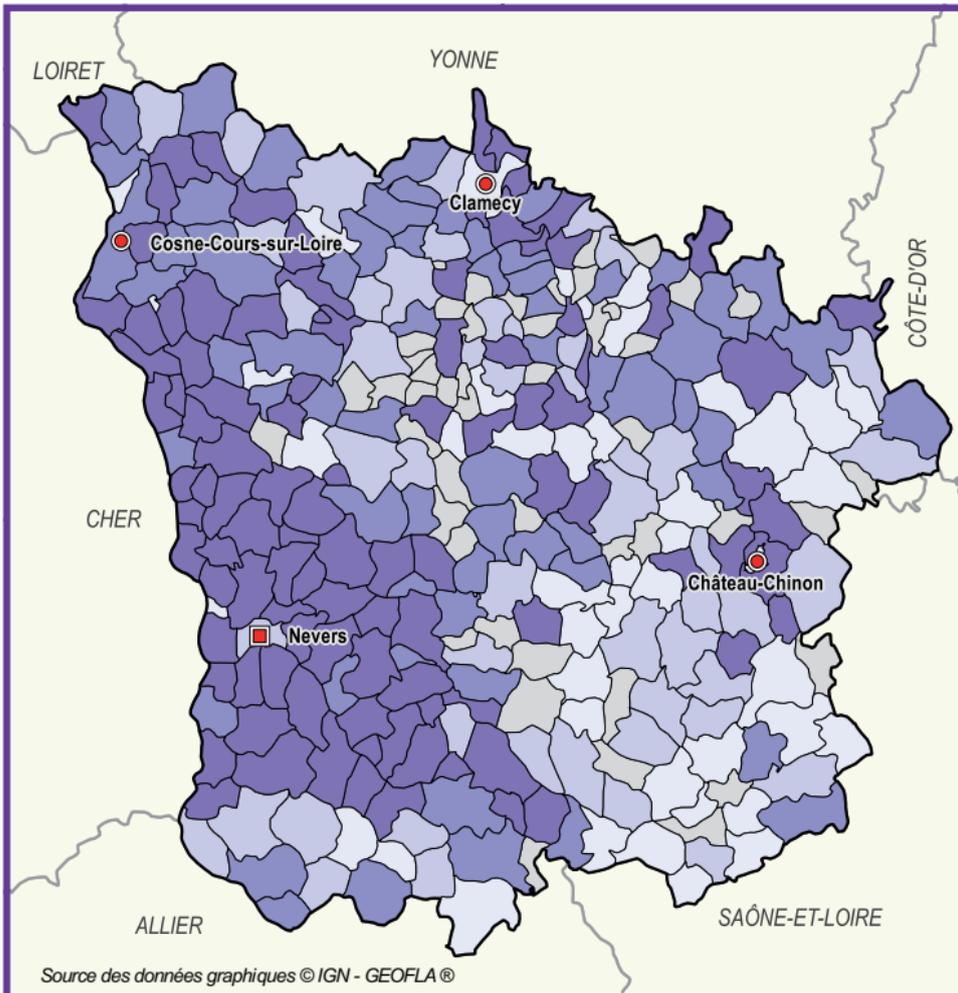
Source : Insee recensement de la population 2016 (exploitation principale)

Au 1^{er} janvier 2017

Revenu médian disponible par unité de consommation (par équivalent adulte)

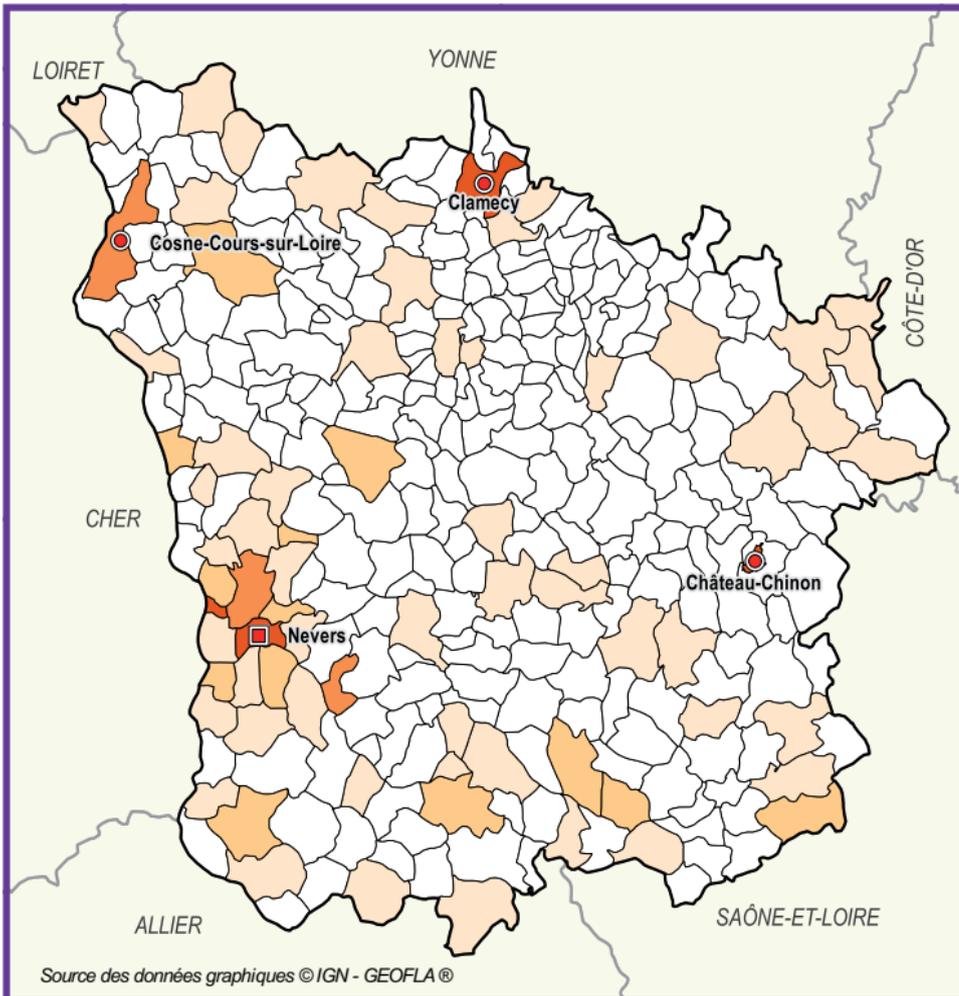
France métropolitaine : 21 110 €
Bourgogne Franche-Comté : 20 860 €
Nièvre : 19 810 €

Revenu médian disponible par UC



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Source : Insee FfLoSoFl 2017 (exploitation principale)



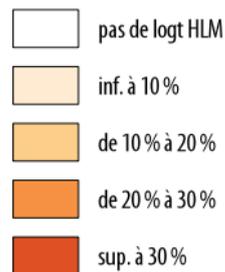
LOGEMENTS HLM

Au 1^{er} janvier 2019

HLM : habitation à loyer modéré

Répartition des 13491 logements locatifs conventionnés du parc social public de la Nièvre.

Part des logements HLM dans les résidences principales



Sources : RPLS 2019 et INSEE 2016

Situation février 2020

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le PIG (Programme d'Intérêt Général) sont des outils mis en place par les collectivités territoriales pour mobiliser plus efficacement les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ces aides en faveur des propriétaires privés sont soumises à conditions de ressources.



- PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- OPAH RU (Renouvellement Urbain) de Nevers Agglomération
- OPAH RU de Luzy

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Source : DDT 58 / ANAH

OPÉRATIONS FINANÇÉES ENTRE 2015 ET 2019

Parc Privé (ANAH)

en nombre de dossiers engagés	2015	2016	2017	2018	2019
Propriétaires occupants	351	284	443	434	647
<i>dont Habiter Mieux (Sérénité et Agilité)</i>	253	188	333	357	553
Propriétaires bailleurs	7	21	12	20	9

Source : DDT 58 / ANAH

Parc social (hors ANRU)

en nombre	2015	2016	2017	2018	2019
Logements financées en PLUS, PLAI et PLS	66	55	61	0	25
Places financées en PLS foyers	32	138	45	0	0
Démolitions autorisées	52	96	143	21	247

Source : DDT 58

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration aide au financement des logements sociaux réservés aux ménages en situation de précarité dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond PLUS

PLUS : Prêt à usage social aide au financement des logements sociaux conventionnés "classiques"

PLS : Prêt locatif social aide au financement des logements dits «intermédiaires» accessibles aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 130 % du plafond PLUS

QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Quartiers prioritaires au 1^{er} janvier 2020

Quartier Prioritaire d'Intérêt Régional

Ville	Quartier	Population	Revenu médian (€)
Nevers	Le Banlay	2102	6 560

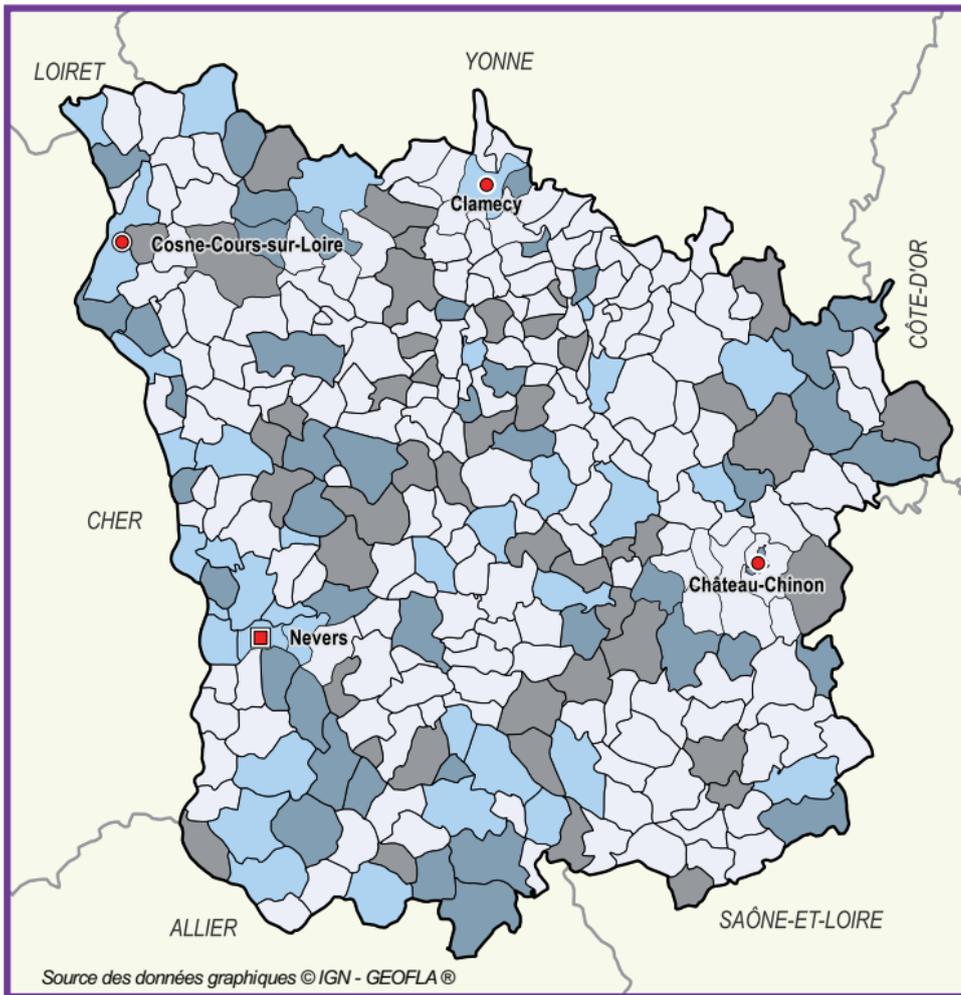
Autres Quartiers Prioritaires

Ville	Quartier	Population	Revenu médian (€)
Nevers	Grande - Pâturage les Montôts	2 531	7 040
Nevers	La Baratte - Les Courlis	1 601	7 900
Nevers	Les Bords de Loire	1 907	6 520
Cosne Cours sur Loire	Saint - Laurent	1 492	8 690

*Quartiers, source : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires 2015
Population et revenus, source : INSEE DGFip 2013 et 2016 (FiLoSoFi)*

Les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'avantages spécifiques dans le cadre du contrat de ville : crédits de la politique de la ville (ANRU), mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, fléchage des fonds européens gérés par la région dans le cadre des crédits européens, avantages fiscaux tel l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Dans la Nièvre, aucun quartier n'a été retenu d'intérêt national.



ACCESSIBILITÉ DES ERP

Situation au 13 mars 2020

L'ordonnance du 26/09/2014 permet aux gestionnaires des ERP (Etablissement Recevant du Public) de se mettre en conformité avec l'obligation de mettre leurs locaux en accessibilité. Plusieurs dossiers sont renseignés au cours de ce processus (Ad'AP* simplifié, validation d'Ad'AP, dossier de travaux et attestations de l'accessibilité)

État d'avancement de l'accessibilité des communes - situation des ERP communaux

- en cours, sans Ad'AP
- en cours avec Ad'AP dépassé
- et Ad'AP en cours
- toutes démarches réalisées

*Agenda d'Accessibilité Programmée

Source : DDT 58

CONSTRUCTIONS

Nombre de permis logements et locaux par type

Nièvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Permis de construire	979	815	872	887	788	790
Permis d'aménager	7	8	15	3	7	6
Déclaration préalable	2 200	2 084	2 037	2 090	1 998	1 877
Permis de démolir	36	22	30	42	38	29

Source : Sitadel 2

Nombre de logements commencés (date réelle)

Nièvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Logements Individuels	240	154	183	167	172	153
Logements Individuels groupés	72	20	31	76	33	15
Logements Collectifs	19	12	115	51	13	9
Logements en résidences		0	1		110	
Total	331	186	330	294	328	177

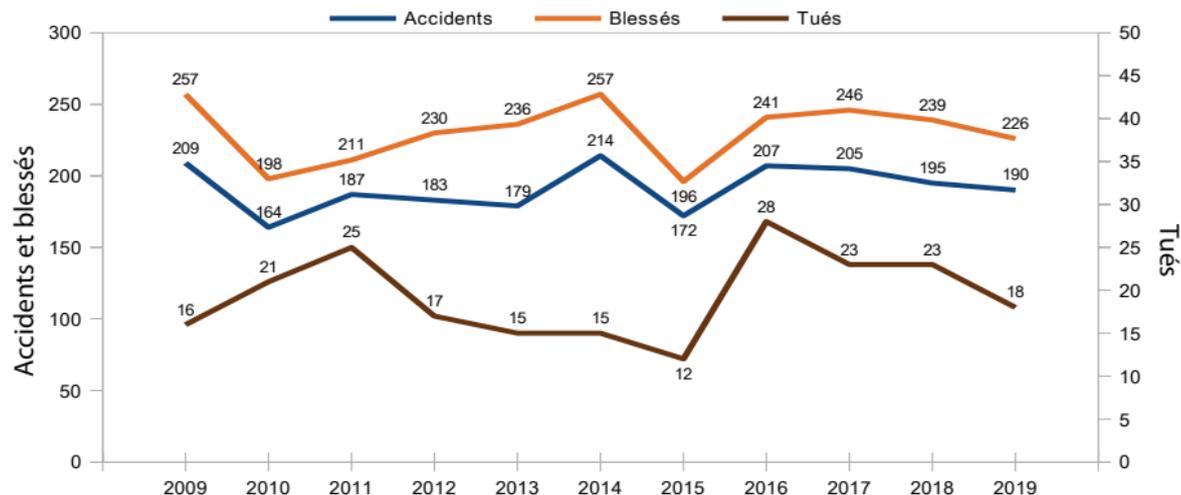
Source : Sitadel 2

ACCIDENTS ET PERMIS DE CONDUIRE

Examen du permis de conduire

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'examens permis de conduire	6 291	6 165	6 572	6 088
Dont Permis B	4 505	4 276	4 650	4 293
Taux de réussite Permis B	66,9 %	65,3 %	65,6 %	66,5 %
Taux de réussite Permis B traditionnel	60,9 %	59,8 %	58,4 %	59,6 %
Taux de réussite Permis B Conduite accompagnée	82,7 %	80,8 %	85,0 %	84,4 %

Source : Aurige



Source : DDT58/SLSR

RADARS AUTOMATIQUES

Situation au 1^{er} janvier 2020



Listes des radars :
Nevers et environs

- 2 radars sur la D 40 à Marzy
- 1 radar sur la D 40 à Nevers
Rue H. Bouquillard
- 1 radar sur la D 907 à Nevers
Bvd Maréchal Leclerc
- 1 radar sur la D 504 à Nevers
Route des Saulaies
- 2 radars sur la D 907 à Sermoise/L
Faubourg de Lyon et Plagny
- 1 radar sur la D 976 à Challuy
Pont Carreau



80 Radar un sens



80 Radar deux sens



110 Radar tronçon



110 Radar discriminant



Source : DDT 58/SLSR

DÉFINITIONS

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée	OTEX	Orientation Technico-économique de l'Exploitation
ADEME	Agence de la Transition Écologique	PA	Permis d'Aménager
AEP	Alimentation en Eau Potable	PAC	Politique Agricole Commune
AGRESTE	Service Régional de la Statistique agricole	PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	PC	Permis de Construire
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine	PCAET	Plan Climat Air Énergie
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	PD	Permis de Démolir
CC	Communauté de Communes	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CLAP	Connaissance Locale de l'Appareil Productif	PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
CTE	Contrat de Transition Écologique	PNR	Parc Naturel Régional
CU	Certificat d'Urbanisme	PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
DDT	Direction Départementale des Territoires	RNR	Réserve Naturelle Régionale
DP	Déclaration Préalable	RNN	Réserve Naturelle Nationale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	RPG	Registre Parcellaire Graphique
ERP	Etablissement Recevant du Public	SAA	Statistiques Agricoles Annuelles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
IAA	Industrie AgroAlimentaire	SAU	Surface Agricole Utilisée
INAO	Institut National de l'origine et de la qualité	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	TEPOS	Territoire à Énergie Positive

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE

Direction	<i>ddt-directeur@nievre.gouv.fr</i>
Secrétariat Général	<i>ddt-sg@nievre.gouv.fr</i>
Service Aménagement Urbanisme Habitat	<i>ddt-sauh@nievre.gouv.fr</i>
Service Loire Sécurité Risques	<i>ddt-slsr@nievre.gouv.fr</i>
Service Eau, Forêt et Biodiversité	<i>ddt-sefb@nievre.gouv.fr</i>
Service Economie Agricole	<i>ddt-sea@nievre.gouv.fr</i>
Service Accompagnement des Territoires	<i>ddt-sat@nievre.gouv.fr</i>

Données accessibles depuis le
site internet des Services de
l'État de la Nièvre
www.nievre.gouv.fr



Directeur de la publication
Nicolas HARDOUIN

Réalisation et mise en page
DDT de la Nièvre

Service Accompagnement des Territoires
Bureau Analyse Territoriale et Information Géographique

Date de publication : mars 2020
Imprimé par : Imprimerie SAVIARD diazo +

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
2, rue des Pâtis - BP30069
58020 Nevers cedex
03 86 71 71 71 / ddt@nievre.gouv.fr

Mémento de la Nièvre édition 2020